



Commune de Siviriez

Rapport de gestion 2022



TABLE DES MATIERES

1. Conseil général.....	4
2. Conseil communal.....	5
3. Dicastères.....	6
3.1 Administration générale, relations publiques et communications.....	6
3.1.1 Personnel communal.....	6
3.1.2 Administration communale.....	8
3.2 Santé, affaires sociales et Ressources humaines	8
3.2.1 Membre du Bureau du Réseau Santé Glâne (RSG) et du Comité de direction du RSG	8
3.2.2 Membre de la Commission Seniors+.....	9
3.2.3 Affaires sociales.....	10
3.2.4 Secours Sud Fribourgeois	12
3.3 Finances.....	16
3.3.1 Synthèse	16
3.3.2 Bases légales (finances communales)	18
3.3.3 Quotité d'impôt et taxes communales	18
3.3.4 Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2.....	19
3.3.5 Compte de résultats	20
3.3.6 Compte des investissements.....	27
3.3.7 Bilan.....	28
3.3.8 Tableau des flux de trésorerie.....	30
3.3.9 Annexe aux comptes	31
3.4 Bâtiments et constructions	48
3.4.1 Bâtiments	48
3.4.2 Défense incendie.....	49
3.4.3 Constructions	49
3.4.4 Déchetterie.....	49
3.4.5 Cimetière	49
3.5 Sports, loisirs, culture, jeunesse, manifestations villageoises	50
3.5.1 Culture.....	50
3.5.2 Sports.....	51
3.5.3 Loisirs.....	51
3.5.4 Jeunesse	51

3.5.5	Commission culture, sports, loisirs et jeunesse	52
3.5.6	Délégation USL	52
3.5.7	Délégation Intégration et prévention racisme.....	52
3.6	Approvisionnement et protection des eaux.....	53
3.6.1	Réseau d'eau potable et de défense incendie.....	53
3.6.2	Epuration.....	54
3.6.3	Forêts.....	54
3.7	Aménagement du territoire et énergie	55
3.7.1	Aménagement du territoire	55
3.7.2	Parchets communaux.....	56
3.7.3	Sites pollués.....	57
3.7.4	Energie.....	57
3.7.5	Projets en phase de réalisation	58
3.8	Ecole et Petite enfance	58
3.8.1	Formation	58
3.8.2	Ecole primaire	59
3.8.3	Accueil extrascolaire (AES)	60
3.8.4	Ecole maternelle.....	61
3.8.5	Transports scolaires	61
3.8.6	Conseil des parents	62
3.9	Mobilité, routes et ordre public	63
3.9.1	Routes.....	63
3.9.2	Projets routiers.....	63
3.9.3	Ordre public.....	64

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,
Chères Citoyennes,
Chers Citoyens,

Conformément à l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2022.

Ce rapport n'est pas exhaustif mais présente les activités de la Commune, ses projets et les études en cours dans les différents dicastères.

1. CONSEIL GÉNÉRAL

Composition du Conseil général

Baudois	Eric	Ensemble vers l'Avenir
Bérard	Louis	Ensemble vers l'Avenir
Bosson	Martine	Ensemble vers l'Avenir
Bourqui	Alexandre	Unis pour Siviriez
Carrel	Laurent	Unis pour Siviriez
Conus	Frédéric	Unis pour Siviriez
Corminboeuf	Stéphanie	Ensemble vers l'Avenir
Currat	Nicolas	Ensemble vers l'Avenir
Davet	Chantal	Unis pour Siviriez
Deillon	Matthieu	Unis pour Siviriez
Dumas	Christine	Unis pour Siviriez
Dumas	David	Unis pour Siviriez
Gilliard	Damien	Ensemble vers l'Avenir
Giroud	Jonas	Ensemble vers l'Avenir
Gobet	Fabien	Ensemble vers l'Avenir
Grand	Blaise	Unis pour Siviriez
Guillaume	Benoît	Unis pour Siviriez
Jaquier	Marie-Claire	Unis pour Siviriez
Jaquier	Manon	Unis pour Siviriez
Maillard	Michel	Unis pour Siviriez
Martinez	Miguel	Unis pour Siviriez

Oberson	Nicolas	Unis pour Siviriez
Pittet	Pierre-Alain	Ensemble vers l'Avenir
Pittet	Frédéric	Ensemble vers l'Avenir
Pochon	Christine	Ensemble vers l'Avenir
Porchet	Thibaud	Unis pour Siviriez
Rouiller	Julien	Unis pour Siviriez
Ruffieux	Christian	Ensemble vers l'Avenir
Ruffieux	Justine	Unis pour Siviriez
Steinhauer	Philippe	Unis pour Siviriez

Durant l'année 2022, MM. Gérard Toffel ainsi que François Equey ont démissionné. MM. Miguel Martinez et Thibaud Porchet les ont remplacés.

En 2022, le Conseil général a siégé à 3 reprises, à savoir les 17 mai 2022, 12 octobre 2022 et 13 décembre 2022.

2. CONSEIL COMMUNAL

Clerc	Eliane	Vice-Syndique Santé, affaires sociales et Ressources humaines
Coquoz	Pierre Alain	Finances
Cosandey	Pascal	Bâtiments et constructions
Dumas	Tania	Sports, loisirs, culture, jeunesse et manifestations villageoises Syndic
Gobet	René	Administration générale, relations publiques et communications
Jaquier	Emmanuel	Approvisionnement et protection des eaux
Maillard	Paul	Aménagement du territoire et énergie
Molettieri	Antonio	Ecoles et Petite enfance
Orange	Denis	Mobilité, routes et ordre public

M. Daniel Girard a siégé jusqu'en mars 2023.

3. DICASTÈRES

3.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

M. René Gobet, Syndic

3.1.1 Personnel communal

La Commune emploie de nombreux collaborateurs avec des statuts différents en fonction de leur taux d'activité principalement.

Administration

Castella	Céline	Collaboratrice administrative Secrétariat des école
Clerc	Maryline	Responsable des finances
Donzallaz	Angélique	Collaboratrice administrative Contrôle des habitants
Gavillet	Sophie	Collaboratrice administrative Service technique
Giroud	Chantal	Collaboratrice administrative Finances
Moret	Véronique	Secrétaire communale

Mme Monique Bramaz a pris sa retraite fin de l'année 2022 et a été remplacée par Mme Angélique Donzallaz.

Service technique

Guillaume	Bertrand	Responsable technique
-----------	----------	-----------------------

Voirie

Esposito	Giacomo	Employé de voirie
Giroud	Jacques	Employé de voirie
Remy	Julien	Chef voirie
Rochat	René	Auxiliaire

Conciergerie

Balmat	Josiane	Auxiliaire
Crottaz	Béatrice	Auxiliaire
Eltschinger	Josiane	Auxiliaire
Giroud	Astrid	Auxiliaire
Keller	Stéphane	Responsable conciergerie
Kropf	Sonia	Auxiliaire

Accueil extrascolaire (AES)

Baudois	Marie-Claude	Auxiliaire
Delabays	Florence	Auxiliaire
Genoud	Nicole	Auxiliaire
Girard	Géraldine	Auxiliaire
Gobet	Céline	Collaboratrice
Maillard	Isabelle	Collaboratrice
Mauron	Danielle	Responsable AES
Zbinden	Fabienne	Auxiliaire

Ecole maternelle

Equey	Margot	Responsable de l'école maternelle
-------	--------	-----------------------------------

Mme Carolane Barbey a quitté son poste de responsable à la fin de l'année scolaire 2021 – 2022.

Livraison des repas à domicile

Cardinaux	Joséphine	Bénévole
Guillaume	Gilberte	Bénévole
Maillard	Odette	Bénévole
Minguely	Marie Berthe	Bénévole
Python	Geneviève	Bénévole
Rochat	René	Remplaçant bénévole

3.1.2 Administration communale

Le secrétariat communal répond au téléphone

- + tous les matins de 08h00 à 11h30
- + lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 16h30
- + mercredi de 13h30 à 19h00

Nos guichets sont ouverts :

- + mercredi : 08h30 à 11h30 16h00 à 19h00
- + jeudi : 08h30 à 11h30 13h30 à 16h30
- + vendredi : 08h30 à 11h30

3.2 SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET RESSOURCES HUMAINES

Mme Eliane Clerc, Vice-syndique

3.2.1 Membre du Bureau du Réseau Santé Glâne (RSG) et du Comité de direction du RSG

Réseau Santé Glâne (Billens – Vuisternens-devant-Romont – Siviriez)

Suite à la période Covid, les lits ont été occupés progressivement au cours de l'année, 4 lits supplémentaires ont été ouverts en raison de la liste d'attente. A fin 2022, le taux d'occupation est de 100%, également les lits de court-séjour. La direction du RSG rencontre des difficultés pour l'engagement du personnel qualifié, plus spécifiquement dans les soins.

Billens II

L'année 2022 a été marquée par la reprise des locaux de l'HFR Billens par le RSG pour la somme symbolique de CHF 1.00 avec la création du CSSF (Centre de Santé Sud Fribourgeois) dans les locaux. Le CSSF accueille des médecins, un cabinet d'ergothérapie, de physiothérapie, divers thérapeutes, ainsi que des représentants des ligues de santé fribourgeoises. L'arrivée du CSSF a nécessité des transformations de locaux. L'inauguration officielle et des portes ouvertes est prévue en janvier 2023.

Billens II accueille depuis 2022 plusieurs requérants principalement Ukrainiens, mais également d'autres nationalités, et sous la responsabilité de l'ORS. L'équipe de cuisine du RSG se charge de la préparation des repas de ces personnes.

Transhome Siviriez : les travaux avancent bien et les délais sont respectés, quelques soucis se sont posés mais plutôt avec les ingénieurs et les architectes qui avaient de la peine fournir certaines informations. Il fait état de quelques difficultés rencontrées dont l'évolution sur les prix des matériaux comme la ferraille et le peu d'offres déposées (entreprises peu enclines à prendre de gros chantiers). Le dépassement du coût initial est d'environ CHF 520'000.00 essentiellement expliqué par les surcoûts (inflation des prix) pour la charpente et les façades en bois, cependant les offres actuelles pour les CFC en cours respectent les devis. L'ouverture devrait se faire, selon les prévisions, en juin 2024.

ASDG, les indemnités forfaitaires sont en constante augmentation liée à l'augmentation du nombre de cas complexes avec une indemnité maximum de CHF 25.00/jour ainsi qu'à l'augmentation des demandes annuelles et non prévisibles. Un EPT supplémentaire à l'ASDG a été validé par le canton, en raison de l'augmentation constante des demandes de soins à domicile.

Au sein du Comité, M. Philippe Demierre, élu Conseiller d'Etat, a été remplacé par M. Patrick Peyter de la Commune d'Ursy.

3.2.2 Membre de la Commission Seniors+

Dans le cadre de la loi Seniors+ et de sa mise en place dans les communes, un groupe de travail a été formé. Ses membres ont travaillé en collaboration avec Pro-Senectute, M. Emmanuel Michielan et Mme Schmid (assistante sociale). Un questionnaire a été envoyé par toutes les communes aux habitants de 60 ans et plus. A relever que le taux de participation a été supérieur aux autres districts. Sur la base de l'analyse de ces questionnaires, des Word-café seront organisés en 2023. Il y aura un World-café-partenaires qui sera mis sur pied pour finaliser ce projet en Glâne. Des rencontres avec le groupement des retraités de la Glâne seront également planifiées afin de réunir les idées et les forces pour la finalisation de ce projet Seniors+.

Un onglet Seniors+ est également ouvert sur le nouveau site internet du RSG où des liens ont été mis en place vers chaque commune ou association, suivant l'intérêt de chacune et chacun. L'objectif est que les seniors puissent trouver le maximum d'informations et de renseignements auprès du Réseau Santé Glâne et des communes.

3.2.3 Affaires sociales

Présidente de l'Entente Sociale Intercommunale (ESI)

Comme chaque année, la charge de travail a été grandissante pour l'ESI étant donné que le nombre de dossiers ne cesse d'augmenter. Chaque situation est traitée dans son individualité et avec ses différences. Cela implique un investissement professionnel et personnel. La guerre en Ukraine a eu de nombreuses répercussions dans le monde. Les répercussions financières ont touché chacun et chacune d'entre nous mais encore plus les personnes en situation de précarité. Aussi, les mesures prises par la Suisse ont fait naître des sentiments d'injustice et de peur que le personnel de l'ESI a dû gérer et modérer chez les bénéficiaires.

En 2022, nous avons eu le départ d'une assistante sociale, Mme Caroline Troyon qui a été remplacée par M. Frédéric Purro. Ayant obtenu un pourcentage supplémentaire, le secrétariat-comptabilité a été renforcé par l'arrivée de Mme Liliane Panchaud. Cette force de travail supplémentaire nous permet de rattraper peu à peu le retard administratif et de pouvoir déléguer certaines tâches administratives notamment les demandes de préavis communaux, les avis d'assistance, les statistiques et bien d'autres encore.

En ce qui concerne le programme informatique, le 1^{er} juillet 2021, il y a eu une migration sur le nouveau programme informatique KISS. En 2022, le programme n'était toujours pas au point et des clarifications et négociations sont toujours en cours fin 2022 avec l'entreprise Diartis. De plus, il n'est toujours pas possible d'extraire des données spécifiques comme par exemple des listes par cause d'indigence, domicile, nationalité, etc.

Aussi, le module permettant la refacturation au canton n'est toujours pas efficient et les données financières doivent être exportées hors du programme KISS pour ensuite être retravaillées et pouvoir être transmises au canton.

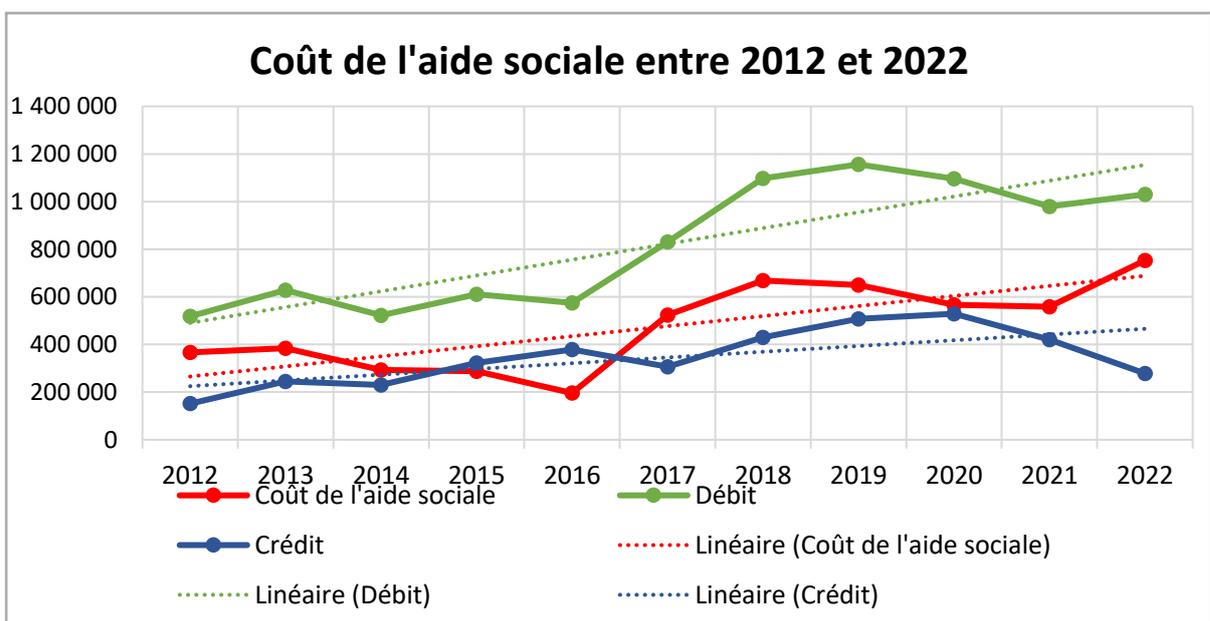
En 2022, ce sont 141 situations qui ont été traitées par l'Entente sociale intercommunale (122 en 2021), soit 85 situations d'aide financière et 56 d'aide personnelle. Ici ne sont pas inclus les dossiers où il y a eu uniquement des remboursements ou des versements rétroactifs d'assurances sociales ou autres mais uniquement des dossiers qui ont été actifs durant l'année. 25 anciens et anciennes bénéficiaires remboursent par mensualité l'aide sociale qui leur avait été octroyée. Pour la majorité de ces personnes, la sortie de l'aide sociale était survenue suite à la prise d'un emploi. Lorsque cela arrive, il est de rigueur de ne pas exiger le remboursement immédiatement. Un délai d'une année est laissé. Une fois ce délai écoulé, le contentieux est effectué pour toutes les personnes ayant une dette auprès du service social et entrons en discussion avec les personnes pour savoir dans quelle mesure ces dernières peuvent rembourser leur dette d'aide sociale ; l'idée étant qu'elles puissent conserver leur autonomie financière tout en remboursant. Le service social peut exiger le remboursement de la dette durant 10 ans à compter du dernier versement de l'aide.

Concernant les particularités des situations, cela avait déjà été souligné ces dernières années mais les situations sont de plus en plus complexes avec des personnes souffrant de troubles psychiques, notamment auprès de la population des jeunes adultes.

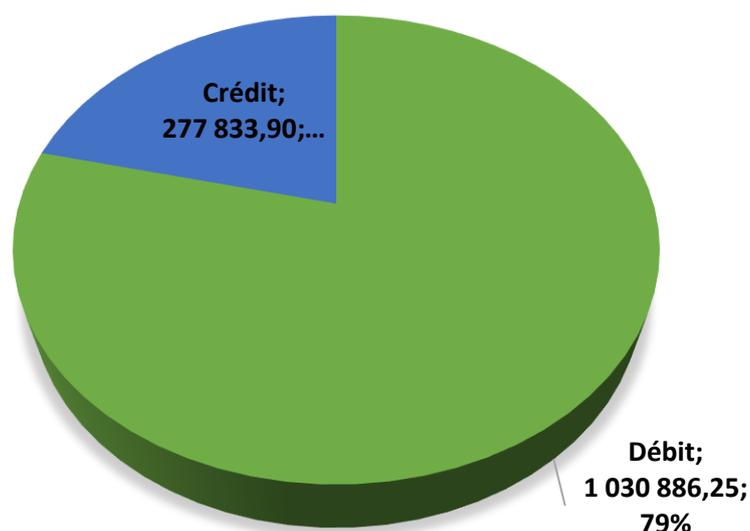
En ce qui concerne l'aide matérielle, le débit total a été de CHF 1'030'886.25 (CHF 979'213.55 en 2021). Le crédit quant à lui s'est élevé à CHF 277'833.90 (CHF 420'488.19 en 2021). Le coût réel de l'aide financière de l'ESI pour 2022 s'est donc monté à CHF 753'052.35, soit une augmentation de 34,78% par rapport à 2021 (CHF 558'725.36).

Comme nous pouvons le constater en comparant l'année 2022 à 2021, cette augmentation du coût de l'aide est due en grande partie à une diminution des crédits. En 2022, nous avons perçu nettement moins de rétroactifs d'assurances sociales, notamment de l'assurance invalidité. En effet, depuis quelques années, nous observons une baisse des décisions positives de rente d'invalidité et par conséquent, des prestations complémentaires y découlant.

Nous notons toutefois une augmentation de 5,2% concernant le débit total, soit de l'aide matérielle octroyée durant 2022 pour les situations en cours. Cette hausse des coûts de l'aide sociale est en corrélation avec le nombre de dossiers qui a augmenté.



Aide matérielle 2022



Comme mentionné plus haut, ce sont 56 situations qui ont été suivies pour de l'aide personnelle. Ce terme est très vague et chaque service lui attribue sa propre définition. La distinction est faite entre les dossiers percevant une aide financière (matérielle) et ceux où aucune aide financière n'est versée, nommé alors « dossier d'aide personnelle ». Même si aucune aide financière n'est versée, il s'agit relativement souvent de dossiers demandant une grande implication en termes de temps et de gestion administrative.

L'aide personnelle quant à elle nous laisse une grande marge de manœuvre de par son interprétation car dans la loi, elle comprend : l'écoute, l'information et le conseil. Dans cette aide octroyée, nous incluons aussi la prévention. Dès lors, l'aide personnelle peut être octroyée à tout un chacun qui en a besoin et peut être très diverse : aide pour le remplissage de formulaires (demande de rente AVS/AI/PC, déclaration d'impôt, etc.), prises de contact et entretiens avec des structures/professionnels telles que l'office des poursuites, le service des contributions, les Justices de paix, les avocat·e·s, Pro Senectute, Pro Infirmis, etc., mais aussi de la gestion des revenus ou de la gestion administrative, de l'aide pour la rédaction de divers courriers et bien plus encore. L'aide octroyée va répondre aux demandes des personnes s'adressant au service social.

En 2022, l'Entente sociale a effectué diverses demandes de don pour un montant d'un peu plus de CHF 25'800 (+ de CHF 30'000 en 2021). Les dons proviennent principalement de la Conférence St-Vincent de Paul, de l'Association glânoise pour l'aide familiale et de Pro Junior. Les demandes de don ont été limitées car les fondations ont indiqué avoir moins de ressources financières. Dès lors, les demandes ne concernaient plus que les demandes « vitales » (électricité et loyer principalement).

Ces fondations sont toujours d'une grande aide car des situations sans solution financière du service social sont de plus en plus fréquentes. Le problème des « working-poor » est de plus en plus présent et les familles se trouvent au-dessus du minimum vital de l'aide sociale. Ces familles vivent en comptant leurs moindres dépenses et certaines factures imprévues, si minimales en soient les montants, sont sources de grosses difficultés. Dès lors, les fondations permettent de soulager les bénéficiaires mais aussi d'anticiper des éventuelles dettes et/ou poursuites.

3.2.4 Secours Sud Fribourgeois

En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat a validé la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel.

2022 est une période nécessaire pour adapter les bases légales et pour préparer la mise en place de la nouvelle organisation.

La loi entrera totalement en vigueur début 2023.

Cette loi représente un grand changement pour l'organisation des sapeurs-pompiers. A cet effet, il convient de différencier les deux dimensions suivantes :

- Organisation de la défense incendie et des secours (**dimension opérationnelle**) : Conformément à l'art. 6 LDIS, c'est la commission cantonale de la défense incendie (CDIS) qui est « l'entité chargée de mettre en œuvre l'organisation des sapeurs-pompiers dans le canton de Fribourg ».
- Gouvernance politique et administrative (**dimension administrative**) : Conformément à l'art. 14 al. 1 LDIS, ce sont les associations de communes qui s'assurent de la dimension administrative.

Les trois districts du sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers. 14 bases de départ ont été retenues soit : Pour la Glâne Romont, Villorsonnens, Rue Pour la Gruyère Bulle, Broc, Charmey, Vaulruz, Grandvillard, Jaun, La Roche, Marsens Pour la Veveyse Châtel-St-Denis, Granges, La Verrerie Cela implique que toutes les formations Sapeurs-pompiers actuelles sont dissoutes et/ou recomposées en fonction des bases de départ.

Bases de départ

Selon l'art. 24 al. 1 LDIS, le territoire cantonal est réparti en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Ces bases de départ sont contenues dans la carte opérationnelle, cette dernière étant arrêtée par la CDIS.

Par conséquent, le choix des bases de départ ne dépend pas des associations de communes.

En d'autres termes, peu importe l'association de communes (càd. que les districts du Sud forment une association de communes ou trois associations de communes avec un grand ou un petit budget), les bases de départ sont définies, et il convient d'en prendre acte.

Selon la carte opérationnelle, les bases de départ retenues dans les trois districts du Sud sont les suivantes :

Gruyère : Bulle, Broc, Val-de-Charmey, Vaulruz, Grandvillard, Jaun, La Roche, Marsens

Glâne : Romont, Villorsonnens, Rue

Veveyse : Châtel-St-Denis, Granges (Veveyse), La Verrerie

Structure administrative

Attributions des associations de communes

A teneur de l'art. 14 al. 2 LDIS, les associations de communes exercent notamment les attributions suivantes :

- a) assurer la mise en œuvre et le respect des objectifs de performance ;
- b) exploiter et organiser les bases de départ de leur périmètre ainsi que veiller à leur dotation humaine, à la disponibilité des locaux et à l'entretien du matériel ;
- c) veiller à ce que les bases de départ qui leur sont rattachées soient en tout temps aptes à l'engagement et, le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- d) assumer la formation régionale au sein de leur bataillon ;
- e) conclure les assurances nécessaires pour leur personnel, les sapeurs-pompiers ainsi que les civils requis au sens de l'article 28, notamment contre les conséquences d'accidents survenus ou de maladies contractées lors d'exercice et d'intervention ;
- f) contribuer financièrement à la défense incendie et aux secours conformément à l'article 34 ;
- g) assumer les charges liées à l'intervention conformément aux articles 38 à 40 LDIS.

Modifications des statuts

Généralités

Il convient de relever que l'association « Ambulances Sud Fribourgeois » est dénommée, selon les nouveaux statuts, « Secours Sud fribourgeois » (art. 2). Par conséquent, outre le fait d'assumer les missions relatives à l'exploitation d'un service d'ambulances, les nouveaux statuts prévoient un nouveau but, à savoir celui d'organiser et mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours (art. 3).

Le siège de l'Association est situé à la Préfecture. Celle-ci correspond au Président de l'Assemblée des délégués (art. 4). Le choix du siège ne coïncide pas avec l'emplacement de l'administration, qui est une décision opérationnelle que devra prendre le comité exécutif.

Gouvernance politique

La gouvernance politique proposée est la suivante :

	Statuts des ambulances Sud Fribourgeois	Nouveaux statuts des Secours Sud fribourgeois
<u>Assemblée des délégués</u>	<i>Représentation des communes (art. 6) :</i> <ul style="list-style-type: none">- 500 habitants = 1 voix- Chaque commune possède au minimum 1 voix <i>Délibérations (art. 11) :</i> <ul style="list-style-type: none">- Décisions prises à la majorité absolue des voix	<i>Représentation des communes (art. 6) :</i> <ul style="list-style-type: none">- 500 habitants = 1 voix- Chaque commune possède au minimum 1 voix <i>Délibérations (art. 12) :</i> <ul style="list-style-type: none">- Décisions sont prises aux deux-tiers des voix- Elections selon la loi sur les communes
<u>Comité de direction</u>	<i>Composition (art. 12) :</i> <ul style="list-style-type: none">- Un représentant par district qui exerce en même temps une fonction dans un organe du réseau santé respectif- Un membre d'un exécutif communal- Un préfet- Le Directeur (avec voix consultative)- Le Secrétaire	<i>Composition (art. 13) :</i> <ul style="list-style-type: none">- Un Préfet- Quatre représentants politiques par districts. En principe, il s'agit de Conseillers communaux, un par district étant un conseiller communal du chef-lieu.
<u>Commission financière</u>	<i>Composition (art. 19a) :</i> <ul style="list-style-type: none">- 5 membres	<i>Composition (art. 19) :</i> <ul style="list-style-type: none">- Au minimum de cinq membres, dont au moins un par district

Obligation de servir et taxe d'exemption

Taxe d'exemption : Les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes membres seront soumis à la taxe d'exemption, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1er janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans (possible d'être actif-ve passé cet âge). Pour les personnes non incorporées, la taxe d'exemption sera de > CHF 200.00 au maximum par personne > Exemption pour les jeunes de 18 à 20 ans > Exception de certaines personnes à servir et au paiement de la taxe Il est à relever que le montant exact de la taxe doit être défini dans un règlement adopté par l'assemblée des délégués. Les statuts ne prévoient qu'une fourchette de prix, à savoir de CHF 0.00 à 200.00.

Les modifications ont été discutées et approuvées lors de l'assemblée des délégués de l'association des Ambulances Sud Fribourgeois le 24 février 2022 et approuvées par le Conseil général de la Commune de Siviriez le 17 mai 2022.

3.3 FINANCES

M. Pierre Alain Coquoz

3.3.1 Synthèse

Les comptes 2022 de la Commune de Siviriez sont établis pour la première fois selon le référentiel comptable MCH2. Le passage à ce référentiel a obligé la Commune à procéder à la réévaluation de son patrimoine au 1^{er} janvier 2022, en distinguant les éléments du patrimoine administratif et ceux du patrimoine financier.

Le **patrimoine financier**, comprenant les actifs qui peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques, est désormais évalué à sa valeur de marché appelée valeur vénale. Les différences positives ressortant des différences entre valeur de marché et valeur comptable au 31 décembre 2021 ont été enregistrées comme réserves de réévaluation au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 puis intégrées aux résultats cumulés des années précédentes en fin d'année. La réévaluation du patrimoine financier au 1^{er} janvier 2022 se traduit par une augmentation du capital propre de **CHF 820'903.20** qui s'explique principalement par des objets figurant dans les comptes jusqu'ici pour zéro et considérés désormais pour leur valeur de marché.

La réévaluation du **patrimoine administratif** a obligé la commune à procéder à un inventaire des biens corporels et incorporels à leur valeur initiale d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements calculés en considérant leur durée d'utilisation (art. 44 al. 1 OFCo). La recherche historique d'acquisition a été faite sur 20 ans (art. 44 al. 2 OFCo). La différence entre la valeur résiduelle et la valeur comptable à fin 2021 constitue la réserve de réévaluation. Celle-ci doit être dissoute linéairement au maximum sur 10 ans. Un éventuel surplus doit être dissous dès la fin de la première année MCH2, de la même manière que la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine financier. Le patrimoine administratif fait désormais l'objet d'amortissements calculés sur la durée de vie des différents actifs. Par le passé, les amortissements correspondaient à l'amortissement des dettes (pas de dette = pas d'amortissement). La réévaluation du patrimoine administratif au 1^{er} janvier 2022 a fait ressortir des différences par rapport à la valeur comptable de **CHF 12'816'221.58**. Ce montant a ensuite été ventilé comme suit :

Réévaluation au 1 ^{er} janvier 2022	12'816'221.58
Réseau d'eau potable : attribution aux financements spéciaux	- 1'784'382.97
Surplus réserve de retraitement intégré aux résultats cumulés des années préc.	- 5'583'935.96
Prélèvement à la réserve de réévaluation sur comptes 2022	- 547'250.65
Réserve de retraitement du patrimoine administratif à fin 2022	<u>4'900'652.00</u>

Les amortissements supplémentaires réalisés entre 2005 et 2015, par exemple près de 5 millions en 2011 ou plus de 6 millions en 2012, expliquent l'importance du montant de la réévaluation du patrimoine administratif.

Eu égard au principe d'image fidèle du bilan, les règles de mise en œuvre pour le passage à MCH2 ont contraint la commune à dissoudre des réserves non réglementaires pour un total de **CHF 3'249'964.95**.

Suite à la réévaluation du patrimoine financier et administratif, les résultats cumulés des années précédentes de la commune évoluent comme suit :

Résultats cumulés au 1 ^{er} janvier 2022	11'425'123.04
Surplus réévaluation du patrimoine administratif	+ 5'583'935.96
Réévaluation du patrimoine financier	+ 820'903.20
Réserves non réglementaires dissoutes	+ 3'249'964.95
Résultats cumulés au 31 décembre 2022, avant attribution résultat 2022	<u>21'079'927.15</u>

Le compte de résultats dégage un résultat annuel 2022 de **CHF 168'996.71**. Des aperçus du compte de résultats selon les natures et selon les fonctions sont présentés ci-après respectivement sous chiffre 5.3 et chiffre 5.4. Les dépassements de crédit supérieurs à CHF 10'000.00 figurent sous chiffre 5.5.

Le compte des investissements fait figurer un excédent de dépenses de **CHF 4'521'457.58**. Un aperçu du compte d'investissement figure sous chiffre 6.

Le bilan totalise un montant de **CHF 43'301.491.77**. Le bilan comparatif 31 décembre 2021, 1^{er} janvier 2022 suite au passage MCH2 et 31 décembre 2022 est présenté sous chiffre 7.

Le tableau des flux de trésorerie, l'annexe aux comptes annuels figurent respectivement sous chiffres 8 et 9 (9.1. à 9.7).

Les comptes 2022 détaillés sont mis à disposition sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.2 Bases légales (finances communales)

La loi sur les finances communes (LFCo) du 22 mars 2018, l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) fixent le cadre légal de l'établissement des comptes des communes.

Le règlement communal des finances adopté par l'assemblée communale le 8 avril 2021, approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts le 17 mai 2021, retient les dispositions principales suivantes :

Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo) CHF 30'000.00

Compétences financières du conseil communal :

- Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo) CHF 50'000.00
- Crédit additionnel (art. 33 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo) 10% du crédit et inférieur à CHF 10'000.00
- Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo) 10% du crédit et inférieur à CHF 10'000.00

Autres compétences décisionnelles du conseil communal :

- Ventes et achats de terrains jusqu'à CHF 50'000.00

3.3.3 Quotité d'impôt et taxes communales

3.3.3.1 Quotité d'impôt

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont prélevés au taux de 88 % de l'impôt cantonal de base (taux identique en 2021). La contribution immobilière est calculée sur la valeur fiscale de l'immeuble au taux de 1.2‰ (taux identique en 2021). L'impôt sur les successions et donations est calculé au taux de 70% (taux identique en 2021) de l'impôt cantonal de base. L'impôt sur les mutations dans le cadre de transferts immobiliers ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers et plus-values sont fixés à CHF 0.60 par franc dû à l'Etat (taux identique en 2021).

3.3.3.2 Taxes communales

Les règlements se rapportant aux différentes taxes communales figurent sur notre site internet www.siviriez.ch. Les bases de calcul de la facturation de ces taxes ne sont pas présentées ici par conséquent.

3.3.4 Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2

3.3.4.1 Généralités

Les comptes 2022 sont établis pour la première fois en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018. Les dispositions de l'art. 13 LFCo retiennent une présentation du compte de résultats et du compte d'investissement de manière identique et parallèle aux budgets de l'année de référence (art. 13 al. 3 LFCo). Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau de flux de trésorerie sont présentés en comparaison (art. 13 al. 4 OFCo). Le Service des communes a admis toutefois que seule la comparaison détaillée entre budgets et comptes était exigée pour les comptes établis pour la première fois selon MCH2.

3.3.4.2 Terminologie

Le passage à MCH2 entraîne quelques changements terminologiques. Les principaux sont les suivants :

MCH2	MCH1
Classification fonctionnelle	Classification par tâches
Compte de résultats	Compte de fonctionnement
Capitaux de tiers	Engagements
Résultats cumulés des années précédentes	Fortune nette
Résultat annuel	Excédent des produits (charges)

3.3.4.3 Contenu des comptes

En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :

- a) bilan
- b) compte de résultats
- c) compte des investissements
- d) tableau des flux de trésorerie
- e) annexe

Le bilan présente les actifs (patrimoine financier et patrimoine administratif) et les passifs (capitaux de tiers et capital propre). Le compte de résultats distingue désormais le résultat opérationnel (activités courantes) du résultat extraordinaire. Le compte des investissements présente les dépenses et les recettes des réalisations à moyen et long terme de la Commune. Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds en distinguant les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. L'article 18 LFCo fixe le contenu de l'annexe. La situation financière de la Commune y est notamment présentée à l'aide d'indicateurs financiers.

3.3.5 Compte de résultats

3.3.5.1 Vue d'ensemble

(généralisé automatiquement par le système informatique et complété)

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
90	Clôture du compte de résultats	168 996.71	-547 381.55
400	Impôts directs, personnes physiques	5 638 796.91	5 240 000.00
401	Impôts directs, personnes morales	129 179.75	70 000.00
4021	Impôts fonciers	304 312.50	320 000.00

Commentaires

Le résultat annuel 2022 est supérieur au résultat retenu au budget de CHF 716'378.26. En partie, la différence s'explique par des impôts sur les personnes physiques et personnes morales supérieurs au budget de respectivement CHF 398'796.91 et CHF 59'179.75. Des dépenses prévues au budget non engagées ou inférieures aux montants prévus justifient pour le reste cet écart entre réalisé et budget.

3.3.5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

	Comptes 2022	Budget 2022
Charges d'exploitation		
30 Charges du personnel	1 371 350.44	1 376 004.00
31 Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 380 459.49	2 663 952.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	916 662.85	1 021 500.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	225 023.63	89 739.00
36 Charges de transfert	5 497 071.72	5 388 428.55
Total des charges d'exploitation	10 390 568.13	10 539 623.55
Revenus d'exploitation		
40 Revenus fiscaux	6 509 820.66	6 044 500.00
42 Taxes et redevances	1 801 136.74	1 720 728.00
43 Revenus divers	19 151.19	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	115 532.64	229 875.00
46 Revenus de transferts	1 340 024.97	1 008 209.00
Total des revenus d'exploitation	9 785 666.20	9 003 312.00
Résultat de l'activité d'exploitation	-604 901.93	-1 536 311.55
34 Charges financières	70 026.56	110 370.00
44 Revenus financiers	374 581.85	487 300.00
Résultat provenant de financement	304 555.29	376 930.00
Résultat opérationnel	-300 346.64	-1 159 381.55
38 Charges extraordinaires	83 907.30	-
48 Revenus extraordinaires	553 250.65	612 000.00
Résultat extraordinaire	469 343.35	612 000.00
39 Imputations internes	-	-
49 Imputations internes	-	-
Total imputations internes	-	-
Résultat total, compte de résultats	168 996.71	-547 381.55

Commentaires

Conformément aux dispositions de l'article 15 al. 2 LFCo, le compte de résultats distingue désormais le résultat opérationnel du résultat exceptionnel. Outre les opérations qui n'étaient pas envisageables, se soustraient à toute influence et tout contrôle, le résultat exceptionnel comprend encore les prélèvements et les attributions au capital propre (art. 15 al. 2 LFCo). Ainsi, les prélèvements opérés sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de CHF 547'250.65 (budget CHF 612'000.00) figurent dans le résultat exceptionnel.

3.3.5.3 Aperçu du compte de résultats par nature

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

CHARGES		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	1 371 350.44	-	1 376 004.00	-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 380 459.49	-	2 663 952.00	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	916 662.85	-	1 021 500.00	-
34	Charges financières	70 026.56	-	110 370.00	-
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	225 023.63	-	89 739.00	-
36	Charges de transfert	5 497 071.72	-	5 388 428.55	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	83 907.30	-	-	-
39	Imputations internes	-	-	-	-
3	Total des charges	10 544 501.99	-	10 649 993.55	-

REVENUS		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	6 509 820.66	-	6 044 500.00
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-
42	Taxes	-	1 801 136.74	-	1 720 728.00
43	Revenus divers	-	19 151.19	-	-
44	Revenus financiers	-	374 581.85	-	487 300.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	115 532.64	-	229 875.00
46	Revenus de transferts	-	1 340 024.97	-	1 008 209.00
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	553 250.65	-	612 000.00
49	Imputations internes	-	-	-	-
4	Total des revenus	-	10 713 498.70	-	10 102 612.00

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	168 996.71	-	-	547 381.55
9	Comptes de clôture	168 996.71	-	-	547 381.55

Commentaires

Les charges sont inférieures au budget de CHF 105'000.00 en chiffres ronds. Les revenus sont supérieurs au budget de CHF 610'000.00 en chiffres ronds.

Les revenus fiscaux sont difficiles à estimer, tout particulièrement les impôts sur les prestations en capital, les impôts sur les mutations, les impôts sur les gains immobiliers, les impôts sur les successions et donations.

Pour le revenu et la fortune des personnes physiques, les acomptes d'impôts 2022 facturés en avril 2022 s'établissaient à CHF 5'016'050.07, à comparer avec le budget de CHF 5'070'000.00. Compte tenu de l'augmentation des habitants en particulier, les acomptes 2022 totaux facturés au cours de l'année se sont élevés à CHF 5'263'195.12.

Selon les informations communiquées par Service cantonal des contributions, 401 personnes physiques, 28 indépendants, 32 personnes morales n'étaient pas taxés à fin 2022 pour la période fiscale 2021. 9 personnes physiques, 1 indépendant ne l'étaient pas pour la période fiscale 2020.

L'augmentation des habitants tout comme le retard pris dans les taxations expliquent les difficultés à estimer les revenus d'impôts. Au moment de l'établissement du budget, rappelons que l'estimation des recettes est réalisée sur la base des indications fournies par le Service cantonal des contributions, considérant les taxations de la période fiscale 2020 effectuées jusqu'au 30 juin 2022.

Les revenus de transfert (péréquation financière cantonale, part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur pour l'essentiel) sont supérieurs au budget de CHF 298'252.32. Cette différence s'explique essentiellement par l'utilisation de la provision pour assainissement de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg (CPPEF ci-après) à concurrence de CHF 212'183.37, non considérée au budget, et à l'amortissement des subventions d'investissement à hauteur de CHF 72'526.55. Au moment du budget, par simplification, nous avons porté l'amortissement des subventions d'investissement directement en diminution des amortissements du patrimoine administratif.

Le compte de résultats par nature figure sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.5.4 Aperçu du compte de résultats par classification fonctionnelle

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1 148 858.78	182 974.70	1 104 675.00	150 730.00
	Excédent de produits/charges	-	965 884.08	-	953 945.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	152 053.48	91 423.00	156 201.30	44 670.00
	Excédent de produits/charges	-	60 630.48	-	111 531.30
2	Formation	3 380 772.31	180 292.07	3 438 756.40	170 280.00
	Excédent de produits/charges	-	3 200 480.24	-	3 268 476.40
3	Culture, sport et loisirs	235 914.78	7 647.75	230 994.95	3 900.00
	Excédent de produits/charges	-	228 267.03	-	227 094.95
4	Santé	1 150 712.95	37 413.60	1 134 125.45	44 500.00
	Excédent de produits/charges	-	1 113 299.35	-	1 089 625.45
5	Prévoyance sociale	1 178 072.00	19 912.30	1 121 341.65	17 200.00
	Excédent de produits/charges	-	1 158 159.70	-	1 104 141.65
6	Trafic et télécommunications	1 019 010.68	32 090.05	1 334 718.00	-
	Excédent de produits/charges	-	986 920.63	-	1 334 718.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 702 519.64	1 469 770.81	1 712 224.65	1 470 875.00
	Excédent de produits/charges	-	232 748.83	-	241 349.65
8	Economie publique	219 631.24	214 336.15	242 666.15	213 498.00
	Excédent de produits/charges	-	5 295.09	-	29 168.15
9	Finances et impôts	356 956.13	8 477 638.27	174 290.00	7 986 959.00
	Excédent de produits/charges	8 120 682.14	-	7 812 669.00	-
	Totaux	10 544 501.99	10 713 498.70	10 649 993.55	10 102 612.00
	Excédent de produits/charges	168 996.71	-	-	547 381.55

Commentaires

Les différences de l'excédent produits/charges supérieures à CHF 50'000.00 concernent les chapitres suivants :

1. Ordre et sécurité publics, défense (écart favorable de CHF 50'900.82)

Les différences essentielles concernent le service des curatelles (remboursement d'un excédent 2021 de CHF 9'408.30) et la participation au CSPI Glâne Est (dépenses inférieures au budget d'un montant de CHF 25'432.95).

2. Formation (écart favorable de CHF 67'996.16)

L'écart essentiel concerne la participation au cycle d'orientation et centre culturel de la Glâne. Un montant de CHF 52'793.00 a été rétrocédé par le Cycle d'orientation sur le résultat de ses comptes 2021.

6. Trafic et télécommunication (écart favorable de CHF 347'797.37)

La principale différence se rapporte aux amortissements calculés sur les routes au taux de 2.5% selon la directive 4 du SCom (CHF 357'311.65) contre 4% au moment du budget (CHF 536'500.00). Pour le reste, plusieurs dépenses (service hivernal, entretien des routes et de l'éclairage, entretien signalisation et éclairage public par exemple) sont inférieures au budget ou n'ont pas été engagées (études de circulation notamment).

9. Finances et impôts (écart favorable de CHF 308'013.14)

L'augmentation des revenus est commentée sous chiffre 5.1. Pour la partie des dépenses comprises sous ce chapitre, il convient de relever les enregistrements suivants :

- | | |
|---|----------------|
| - attribution à la provision du croire (pertes sur débiteurs) | CHF 62'000.00 |
| - remboursements impôts années précédentes yc intérêts moratoires | CHF 77'907.30 |
| - mesures transitoires CPPEF, enseignement préscolaire, primaire, conservatoire | CHF 126'891.12 |

Pour les tâches environnementales, les chapitres 71 Approvisionnement en eau, 72 Traitement des eaux usées et 73 Gestion des déchets présentent un équilibre à 100% des charges et des produits après prise en compte des attributions et prélèvements suivants :

chapitre 71

- | | |
|--|---------------|
| - prélèvement au financement spécial maintien de valeur | CHF 73'630.15 |
| - prélèvement au financement spécial équilibre du compte | CHF 41'902.49 |

chapitre 72

- | | |
|--|----------------|
| - attribution au financement spécial maintien de la valeur | CHF 211'699.27 |
|--|----------------|

chapitre 73

- | | |
|--|---------------|
| - attribution au financement spécial équilibre du compte | CHF 13'324.36 |
|--|---------------|

Le compte de résultats par classification fonctionnelle figure sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.5.5 Dépassements de crédit (art. 36 LFCo, art. 9 du règlement des finances)

La liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède la limite de CHF 10'000.00 fixée à l'article 9 du règlement des finances est présentée ci-après. Les écarts supérieurs à cette limite se rapportant aux charges de personnel et aux amortissements ne sont pas commentés. Les charges de personnel, les amortissements sont inférieurs globalement au budget (voir aperçu du compte de résultats par nature sous chiffre 5.3).

Fonc	Natur	Libellé (Comptes)	Exercice Charges	Budget Charges	Différence	Explications
0220.	3158.00	Contrat de maintenance informatique	40 963.95	22 000.00	18 963.95	budget sous-estimé
0290.	3144.03	Café Siviriez	39 867.00	20 000.00	19 867.00	divers travaux engagés (pose toile d'insonorisation, moustiquaires, micros et accessoires)
0290.	3144.05	Renardière commune	20 258.80	1 300.00	18 958.80	réfections canalisations eau pour Fr. 16'569.15 non prévues au budget
1620.	3144.00	Entretien des machines et locaux	40 228.50	500.00	39 728.50	dépenses suite à un incendie compensées par indemnité d'assurance (compte 1620.4260.00)
2120.	3100.00	Matériel bureau, fournitures scolaires et photocopies	14 675.35	-	14 675.35	dépense omise au moment d'établir le budget
2170.	3120.04	Ecole de Villaraboud	18 745.75	4 000.00	14 745.75	dont achat mazout pour Fr. 9'546.50. Budget insuffisant
2300.	3611.00	Part au Service formation professionnelle cantonale	20 026.45	-	20 026.45	dépenses non communiquées au moment de l'établissement du budget
3410.	3144.00	Entretien et rénovation - Salle de gym	20 420.45	-	20 420.45	dépense omise au moment d'établir le budget
5720.	3611.00	Part LASoc, aide matérielle et mesures insert. sociale MIS	108 356.60	75 723.20	32 633.40	transitoire passif constitué à fin 2021 pour facture corrective 2021 à recevoir en 2022 insuffisant
6150.	3151.00	Frais de véhicules et machines	28 051.15	17 000.00	11 051.15	plusieurs dépenses expertises de véhicules
6290.	3109.00	Achat cartes journalières CFF	28 000.00	-	28 000.00	omis au moment d'établir le budget. Ventes cartes à hauteur de Fr. 21'165.00
7101.	3120.01	Achat eau AVGG	26 199.05	10 000.00	16 199.05	achats supérieurs en raison d'une année sèche
7900.	3132.12	Particip. Syndicat d'améliorations foncières Siviriez	53 372.55	-	53 372.55	compensé et tout en partie par dissolution provision remaniement et soule payée
9100.	3180.00	Réévaluations sur créances	62 000.00	-	62 000.00	provision constituée en fin d'année eu égard à l'antériorité des postes ouverts
9100.	3840.10	Impôts sur revenu pers. physiques - extraordinaire	58 015.30	-	58 015.30	charge extraordinaire : remboursement d'impôts années antérieures
9610.	3840.10	Intérêts rémun. impôt sur revenu PP - extraordinaire	19 892.00	-	19 892.00	charge extraordinaire : intérêts rémunérateurs liés au remboursement d'impôts ci-dessus
9900.	3613.00	Dédommagements aux assurances sociales publiques	126 891.12	-	126 891.12	utilisation de la réserve CPPEF pour couvrir l'entier du montant porté en charge

3.3.6 Compte des investissements

(généralisé automatiquement par le système informatique et complété)

DEPENSES		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	4 849 876.88	-	7 718 056.00	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-
57	Subventions d'investissements redistribuées	-	-	-	-
58	Dépenses d'investissements extraordinaires	-	-	-	-
5	Total dépenses	4 849 876.88	-	7 718 056.00	-

RECETTES		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans patrimoine financier	-	-	-	1 095 000.00
61	Remboursement de tiers	-	-	-	77 771.00
62	Transferts d'immobilisations incorporelles dans patrimoine financier	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises et taxes de raccordement facturées	-	328 419.30	-	155 000.00
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-
65	Transferts de participations	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions d'investissements	-	-	-	-
67	Subventions d'investissements à redistribuer	-	-	-	-
68	Recettes d'investissement extraordinaires	-	-	-	-
6	Total recettes	-	328 419.30	-	1 327 771.00

CLÔTURE		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	328 419.30	-	1 327 771.00	-
690	Report au bilan des dépenses	-	4 849 876.88	-	7 718 056.00

Reports au bilan

(généralisé automatiquement par le système informatique et complété)

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
690	Report au bilan des dépenses	4 849 876.88	7 718 056.00
590	Report au bilan des recettes	328 419.30	1 327 771.00
	Résultat du compte des investissements	4 521 457.58	6 390 285.00

Commentaires

Les investissements réalisés au cours de l'exercice concernent principalement la zone sportive (CHF 3'830'536.13).

Le compte des investissements figure sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.7 Bilan

Le bilan au 31 décembre 2022 figure ci-après. Eu égard au passage MCH2, nous présentons en comparaison les valeurs au 1^{er} janvier 2022 après réévaluation du patrimoine financier et administratif et les valeurs au 31 décembre 2021 sous MCH1.

BILAN	31.12.2021 MCH1	01.01.2022 MCH2	31.12.2022 MCH2
Disponibilités	6 106 384.37	6 106 384.37	5 804 137.83
Débiteurs	1 056 427.62	1 056 427.62	1 312 835.58
Provision du croire	-185 000.00	-185 000.00	-247 000.00
Autres créances	18 593.70	18 593.70	143 838.16
Stock	23 325.00	23 325.00	14 633.25
Actifs de régularisation	143 350.34	143 350.34	169 265.29
Compte courant de l'Etat	836 183.40	836 183.40	84 385.23
Avance RSG	4 540 000.00	4 540 000.00	2 040 000.00
Total actif circulant	12 539 264.43	12 539 264.43	9 322 095.34
Titres	299 320.00	299 320.00	318 460.00
CAD	280 000.00	280 000.00	280 000.00
Immeubles	1 862 844.34	2 653 400.00	2 653 400.00
Terrains	786 090.71	816 438.25	816 438.25
Installations en construction patrimoine financier	0.00	0.00	264 801.15
Total patrimoine financier	3 228 255.05	4 049 158.25	4 333 099.40
Terrains	215 000.00	257 535.00	257 535.00
Bâtiments école	556 585.01	1 184 232.89	1 123 403.59
Bâtiment administratif	1 899 200.00	2 472 604.28	2 361 890.68
Déchetterie, édilité, hangar à copeaux	1 115 960.08	1 302 752.30	1 240 044.75
Autres bâtiments	793 573.86	1 146 553.38	1 175 868.78
Routes et trottoirs	1 628 402.15	10 768 884.97	10 361 918.27
Réseau d'eau potable	3 829 229.18	5 721 726.86	5 525 701.81
Panneaux photovoltaïques	550 668.96	432 655.63	398 593.43
Places de jeu des écoles	20 000.00	133 977.55	114 851.00
Équipements informatiques	124 232.60	101 829.33	74 321.28
Véhicules	150 980.00	279 569.55	303 015.60
Plans d'aménagement	60 000.00	163 214.56	134 836.36
Aménagement zone sportive	1 943 322.50	2 062 002.90	2 129 148.05
Installations en construction patrimoine administratif	0.00	0.00	4 445 168.43
Total patrimoine administratif	12 887 154.34	26 027 539.20	29 646 297.03
Total actif immobilisé	16 115 409.39	30 076 697.45	33 979 396.43
Total de l'actif du bilan	28 654 673.82	42 615 961.88	43 301 491.77
Créanciers	279 819.80	279 819.80	1 110 959.05
Passifs de régularisation	616 462.84	616 462.84	761 170.70
Prêts LIM, Seco	147 400.00	147 400.00	109 700.00
Subventions d'investissements inscrites au passif (approvisionnement eau)	1 916 400.23	2 024 514.94	2 092 052.49
Subventions d'investissements inscrites au passif (compte général)	189 743.85	411 196.07	395 269.27
Subventions d'investissements inscrites au passif (élimination des déchets)	20 253.65	14 850.00	13 500.00
Provision autre activité d'exploitation	0.00	0.00	6 000.00
Provision CPPEF	262 386.64	262 386.64	50 203.27
Provision remaniement	525 000.00	525 000.00	491 436.35
Total fonds étrangers et provisions	3 957 467.01	4 281 630.29	5 030 291.13
Financements spéciaux	2 975 822.52	4 760 205.49	5 075 328.48
Réserves affectées (préfinancement)	7 046 296.30	7 046 296.30	7 046 296.30
Réserves libres	3 249 964.95	0.00	0.00
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	820 903.20	0.00
Réserves liées au retraitement du patrimoine administratif	0.00	11 031 838.61	4 900 652.00
Excédent au bilan	11 472 756.38	14 675 087.99	21 079 927.15
Résultat annuel	-47 633.34	0.00	168 996.71
Total capital propre, engagements envers les fonds des capitaux de tiers et réserves	24 697 206.81	38 334 331.59	38 271 200.64
Total du passif du bilan	28 654 673.82	42 615 961.88	43 301 491.77

Commentaires

La réévaluation du patrimoine financier et administratif lors du passage à MCH2 entraîne une augmentation significative du bilan. Les règles régissant la présentation des comptes, les principes importants régissant l'établissement du bilan et l'évaluation sont présentés dans l'annexe aux comptes sous chiffre 9.1 ci-après.

Le bilan figure sur notre site internet www.siviriez.ch.

3.3.8 Tableau des flux de trésorerie

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	168 996.71
33	Amortissement du patrimoine administratif	916 662.85
35	Attributions aux financements spéciaux	225 023.63
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-115 532.64
318	Attribution au ducroire	62 000.00
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	-72 526.55
389	Attributions aux capitaux propres	-
4440	Réévaluation des autres placements financiers	-19 140.00
4490	Revalorisation du patrimoine administratif	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-547 250.65
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		618 233.35
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	2 870 145.75
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-25 914.95
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	8 691.75
107	Variation des placements financiers à long terme	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	831 139.25
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisation	144 707.86
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-239 747.02
209	Variation des engagements des financements spéciaux	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		3 589 022.64
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
5900	Recettes d'investissement	328 419.30
6900	Dépenses d'investissement	-4 849 876.88
140	Ajustement sur investissement 2021	49 655.05
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-4 471 802.53
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	-37 700.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-37 700.00
VARIATION DE TRESORERIE		-302 246.54
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	6 106 384.37
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	5 804 137.83
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-302 246.54

Commentaires

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, la trésorerie nécessaire à financer les investissements de CHF 4'521'457.58 (voir chiffre 6 ci-devant) est largement issue des diminutions des créances, soit des avances faites au RSG (CHF 2'500'000.00) et du compte courant avec l'Etat de Fribourg (CHF 751'798.17). L'augmentation des engagements courants contribue également à ce financement.

3.3.9 Annexe aux comptes

3.3.9.1 Limite d'activation, principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Le règlement communal des finances (art. 3) fixe la limite d'activation des investissements à CHF 30'000.00. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats. Au cours de l'année 2022, cette limite a été respectée strictement.

Les principes régissant la présentation des comptes (annualité, comptabilité d'exercice, spécialité, prudence, produit brut, importance, spécialité qualitative, spécialité quantitative, spécialité temporelle, comparabilité, permanence, continuité) mentionnés à l'art. 40 LFCO ont été suivis, sans dérogation.

Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Les évaluations ultérieures ont lieu à la valeur vénale à la date de clôture. Pour le passage à MCH2, selon les différents objets, la valeur vénale a été calculée en capitalisant le rendement locatif ou en retenant une moyenne entre la valeur de rendement et la valeur de substance.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de construction. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en considérant la durée d'utilisation. Les durées d'utilisation, les taux d'amortissement fixés dans la directive 4 du Scm ont été suivis. La liste non exhaustive des durées d'utilisation et taux d'amortissement figurent ci-après :

Immobilisations	Durée d'utilisation	Amortissement linéaire
Routes	40 ans	2.50%
Bâtiments	33 1/3 ans	3.00%
Captages, stations de pompage	50 ans	2.00%
Installations de mesure, de commande	20 ans	5.00%
Conduites et hydrantes	80 ans	1.25%
Meubles, machines, véhicules	10 ans	10.00%
Immobilisations incorporelles	10 ans	10.00%

La directive 4 du SCom fixe des durées d'utilisation et des taux d'amortissement différents selon les composants du réseau d'eau potable. Un taux moyen a été retenu pour certains investissements dont la recherche historique des valeurs d'acquisition et de construction n'a pas permis de distinguer précisément les composants.

La période considérée pour la recherche historique d'acquisition ou de construction des biens a été de 20 ans conformément à l'art. 44 OFCo.

Au même titre que les investissements, les subventions obtenues, désormais portées au passif du bilan, sont amorties par le compte de résultats. Le taux d'amortissement appliqué est identique à celui de l'objet pour lequel la subvention a été versée. Tout comme les subventions, les taxes de raccordement facturées à des tiers sont également portées au passif du bilan désormais. Etant donné qu'elles ne sont pas rattachées à un bien particulier mais à une tâche (accès au réseau d'eau, au réseau d'eaux usées), l'utilisation ou la dissolution de ces taxes est linéaire et considère un taux de 4.00% (directive 13 du SCom).

3.3.9.2 Etat du capital propre

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	2 714 931.32	Attributions aux FS, capitaux propres			2 215 038.60	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	4 814 437.28
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 140 713.74	29501.00	voir ci-dessous	1 784 382.97	45	voir ci-dessous	115 532.64	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	2 809 564.07	
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 574 217.58	20687.20 + 35	voir ci-dessous	417 331.27	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 991 548.85	
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35	voir ci-dessous	13 324.36	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	13 324.36	

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution						
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement			12 816 221.58	Prélèvements de la réserve liée au retraitement			295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	4 900 652.00
29500	Patrimoine administratif, autres	0.00		voir ci-dessous	11 031 838.61		voir ci-dessous	6 131 186.61	29500	Patrimoine administratif, autres	4 900 652.00	
29501	Approvisionnement en eau	0.00		voir ci-dessous	1 784 382.97		voir ci-dessous	1 784 382.97	29501	Approvisionnement en eau	0.00	
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00	
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00	

3.3.9.2 Etat du capital propre (Suite)

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			820 903.20	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Réserve de retraitement, patrimoine financier	0.00		voir ci-dessous	820 903.20		voir ci-dessous	820 903.20	29600	Réserve de retraitement, patrimoine financier	0.00	

Capitaux propres au 1er janvier 2022			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2022			
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	Libellés	CHF	
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	11 425 123.04	Augmentation			9 823 800.82	Diminution			299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	21 248 923.86
29900	Résultat annuel	0.00		voir ci-dessous	168 996.71				29900	Résultat annuel	168 996.71	
29990	Résultats cumulés des années précédentes	11 425 123.04		voir ci-dessous	9 654 804.11				29990	Résultats cumulés des années précédentes	21 079 927.15	

Commentaires

Résultats cumulés des années précédentes

La réévaluation du patrimoine financier (CHF 820'903.20), le surplus de la réévaluation du patrimoine administratif (CHF 5'583'935.96) tout comme les réserves non obligatoires dissoutes (CHF 3'249'964.95) ont été portés en augmentation des résultats cumulés des années précédentes.

Réserve de retraitement du patrimoine administratif

La durée maximale pour la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine administratif est de 10 ans. Pour l'année 2022, cette dissolution représente un montant de CHF 547'250.65 permettant de neutraliser la charge d'amortissement déjà effectué par le passé. Eu égard aux investissements très importants effectués durant les 20 dernières années et compte tenu des amortissements élevés effectués, la réserve de réévaluation calculée sur le réseau routier communal est très importante (plus de 9 millions). Le SCom n'a pas autorisé la Commune à prélever la réserve au-delà de la durée maximale de 10 ans. Le surplus de la réserve de réévaluation a par conséquent été porté dans les résultats cumulés des années précédentes en fin d'année 2022 (CHF 5'583'935.96).

Financements spéciaux tâches environnementales

La directive 13 du SCom fixe les règles de comptabilisation des investissements, des taxes et des financements spéciaux des tâches environnementales (approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets). Cette directive distingue, d'une part, le financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV) constitué pour supporter les futurs investissements et, d'autre part, le financement spécial pour l'équilibre du compte (FSEC), soit l'éventuel excédent du chapitre (au-delà de la couverture de 100%).

Le système de dépréciation et de financement des infrastructures pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées suppose une analyse approfondie des financements comptabilisés jusqu'ici de manière à déterminer d'où proviennent les montants attribués à ces réserves. Dans l'attente de cette étude, les montants anciennement comptabilisés ont été attribués pour 2/3 au FSMV et 1/3 au FSEC. La différence entre la valeur comptable au 31 décembre 2021 et la valeur résiduelle au 1^{er} janvier 2022 après réévaluation (CHF 1'784'382.97) a suivi le même traitement.

En l'absence d'amortissements à neutraliser, les taxes de raccordement facturées à des tiers pour le traitement des eaux usées à hauteur de CHF 211'699.27 en 2022 ont été directement attribuées au financement spécial pour le maintien de la valeur (FSMV).

Les attributions, prélèvements aux financements spéciaux de l'année 2022 figurent sous chiffre 5.4.

3.3.9.3 Tableau des provisions et préfinancements

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Provisions et préfinancements					
Libellés	Valeur comptable au 01.01.2022	Modification			Valeur comptable au 31.12.2022
		Constitution	Utilisation	Dissolution	
Provision place de jeux	0.00	6 000.00			6 000.00
Provision CPPEF	262 386.64		212 183.37		50 203.27
Réserve non oblig. fonds de solidarité	19 361.35			19 361.35	0.00
Provision camps ski et divers	20 603.60			20 603.60	0.00
Réserve centre sportif et culturel	10 000 000.00			3 000 000.00	7 000 000.00
Réserve bassin de rétention	46 296.30				46 296.30
Réserve panneaux solaires	210 000.00			210 000.00	0.00
Provision pour remaniement	525 000.00		33 563.65		491 436.35
Total des provisions et préfinancements	11 083 647.89	6 000.00	245 747.02	3 249 964.95	7 593 935.92

Commentaires

Provision pour place de jeux

L'attribution à cette provision à fin 2022 correspond au montant facturé à un tiers. Elle sera utilisée lors de travaux réalisés pour équiper une place de jeux.

Provision CPPEF

Cette provision constituée en 2020 et ajustée en 2021 selon les informations communiquées par l'Administration des finances du canton de Fribourg a été dissoute en 2022 à hauteur du montant facturé par le canton pour l'enseignement préscolaire, primaire ainsi que le conservatoire (CHF 126'891.12). La provision a également été utilisée pour supporter les coûts des mesures transitoires liés à l'assainissement de la CPPEF considérés dans les participations communales au CO de la Glâne, au service des ambulances Sud fribourgeois et au service SLPP Glâne-Veveyse.

Centre sportif

Cette réserve pour le préfinancement du centre sportif sera utilisée pour neutraliser la charge d'amortissement dès l'année 2023. Elle a été ajustée au moment du passage à MCH2 pour correspondre au montant de l'investissement accepté en assemblée communale.

Réserve bassin de rétention

Cette réserve a été constituée à la suite d'un versement des CFF pour la réalisation d'un bassin de rétention d'eau. Elle sera utilisée une fois le bassin réalisé.

Provision pour remaniement

Cette provision a été constituée en 2021 pour couvrir les coûts résiduels du remaniement à charge de la commune.

3.3.9.4 Tableau des participations

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Dettes	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Part aux dettes	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupement de communes selon article 121 Lcom										
Association du Cycle d'Orientation de la Glâne	Ecole obligatoire		60 726 589.80	L	Communes glânoises	5 893 589.10				
Association du Réseau Santé de la Glâne	Homes, soins à domicile et ambulances		35 321 806.25	L	Communes glânoises	3 428 024.10				
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Personnes morales de droit privé										
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										

Commentaires

Notre part aux dettes du CO de la Glâne et du RSG se montent à respectivement à CHF 5'893'589.10 et CHF 3'428'024.10. La part de la commune aux dettes des associations intercommunales doit être considérée dans le calcul des indicateurs financiers (taux d'endettement net, dette brute par rapport aux revenus, dette nette par habitant).

3.3.9.5 Tableau des garanties

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				
Leasing d'exploitation	Leasing	- Photocopieurs écoles de Siviriez, Prez-vers-Siviriez et Villaraboud + imprimante école de Villaraboud (Cercle scolaire de Siviriez) :		
		contrat de leasing n° 500399, durée de 60 mois, du 01.05.2019 au 30.04.2024	6 653.20	Leasing en cours
		- Photocopieur administration communale de Siviriez :		
		contrat de leasing n° 500290, durée de 60 mois, du 01.09.2017 au 31.08.2022	2 689.30	Leasing terminé le 31.08.2022

3.3.9.6 Tableau des immobilisations

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Valeur au bilan au 01.01.2022	Amortissement annuel planifié 2022	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Retraitements	Valeur résiduelle au 31.12.2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		44 066 188.20	-26 687 188.47	12 793 924.00	-885 917.95	13 049 100.21	0.00	0.00	-49 655.05	29 492 526.94
1400	Terrains (bâti et non bâti)	257 535.00	-42 535.00	215 000.00	0.00	42 535.00	0.00	0.00	0.00	257 535.00
1401	Routes et voies de communication	15 479 345.49	-13 852 135.96	1 627 209.53	-357 311.65	9 141 675.44	0.00	0.00	-49 655.05	10 361 918.27
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	5 861 017.83	-2 467 233.00	3 393 784.83	-128 879.90	2 327 942.03	0.00	0.00	-67 145.15	5 525 701.81
1404	Bâtiments	14 009 560.75	-9 155 417.80	4 854 142.95	-316 905.65	1 663 947.15	0.00	0.00	0.00	6 201 184.45
1405	Forêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1406	Biens meubles	837 772.10	-549 102.49	288 669.61	-62 604.30	71 428.84	0.00	60 909.00	0.00	358 403.15
1407	Installations en construction	4 585 075.73	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-139 907.30	0.00	4 445 168.43
1409	Autres immobilisations corporelles	3 035 881.30	-620 764.22	2 415 117.08	-20 216.45	-198 428.25	0.00	78 998.30	67 145.15	2 342 615.83
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		528 685.40	-435 455.06	93 230.34	-30 744.90	91 284.65	0.00	0.00	0.00	153 770.09
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	528 685.40	-435 455.06	93 230.34	-30 744.90	91 284.65	0.00	0.00	0.00	153 770.09
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		5 016 123.46	-1 822 387.26	2 928 935.05	0.00	820 903.20	0.00	0.00	0.00	4 014 639.40
1080	Terrains non bâtis	795 493.31	-9 402.60	786 090.71	0.00	30 347.54	0.00	0.00	0.00	816 438.25
1084	Bâtiments	2 337 262.25	-474 417.91	1 862 844.34	0.00	790 555.66	0.00	0.00	0.00	2 653 400.00
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	264 801.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	264 801.15
1089	Autres immobilisations corporelles	1 618 566.75	-1 338 566.75	280 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	280 000.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		-3 186 809.60	1 060 411.87	-2 126 397.73	72 526.55	-324 163.28	0.00	-122 787.30	0.00	-2 500 821.76
2068	Subventions d'investissement passif	-3 186 809.60	1 060 411.87	-2 126 397.73	72 526.55	-324 163.28	0.00	-122 787.30	0.00	-2 500 821.76
		46 424 187.46	-27 884 618.92	13 689 691.66	-844 136.30	13 637 124.78	0.00	-122 787.30	-49 655.05	31 160 114.67

Commentaires

Le tableau présente de manière synthétique le passage des valeurs comptables au 31 décembre 2021 aux valeurs réévaluées au 31 décembre 2022 suite au passage à MCH2.

3.3.9.7 Indicateurs financiers

3.3.9.7.1 Taux d'endettement net

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

TAUX D'ENDETTEMENT NET		
Capitaux de tiers	20	12 337 478.63
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	9 321 613.20
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 500 821.76
Patrimoine financier	- 10	13 655 194.74
= Dette nette		5 503 075.33
Revenus fiscaux	40	6 509 820.66
TAUX D'ENDETTEMENT NET (Dette nette / Revenus fiscaux)		84.53%

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

< 100% bon

100% – 150% suffisant

> 150% mauvais

Commentaires

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette.

Le taux d'endettement net de 84.53% représente un niveau d'endettement faible. La commune a bénéficié de revenus d'impôts très élevés durant une dizaine d'années qui lui ont permis de rembourser l'entier de ses dettes, hormis les prêts LIM.

3.3.9.7.2 Degré d'autofinancement

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		
Solde du compte de résultats		168 996.71
Amortissement du PA	+ 33	916 662.85
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	225 023.63
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	115 532.64
Attribution au ducroire	+ 318	62 000.00
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	72 526.55
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissem	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Réévaluation des autres placements financiers	- 4440	19 140.00
Revalorisation du patrimoine administratif	- 4490	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 489	547 250.65
= Autofinancement		618 233.35
Immobilisations corporelles	50	4 849 876.88
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
= Investissements bruts		4 849 876.88
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60	-
Remboursements	+ 61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62	-
Subventions d'investissements acquises	+ 63	328 419.30
Remboursement de prêts	+ 64	-
Transfert de participations	+ 65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68	-
= Recettes d'investissement		328 419.30
Investissements bruts		4 849 876.88
Recettes d'investissement	-	328 419.30
= Investissements nets		4 521 457.58
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT		13.67%
(Autofinancement / Investissements nets)		

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Commentaires

L'indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Le degré d'autofinancement de 13.67 % est faible du fait des investissements particulièrement importants réalisés au cours de l'exercice. Des investissements supérieurs à l'autofinancement obligent la commune à contracter des emprunts ou, dans la situation de la commune, à utiliser sa trésorerie.

3.3.9.7.3 Part des charges d'intérêts

(généralisé automatiquement par le système informatique et complété)

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		
Charges d'intérêt	340	10 363.71
Revenus des intérêts	- 440	52 925.10
= Charges d'intérêts net		-42 561.39
Revenus fiscaux	40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 801 136.74
Revenus divers	+ 43	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+ 48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p:	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 4895	547 250.65
= Revenus courants		10 132 684.40
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS		-0.42%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)		

Valeurs indicatives:

0% – 4% bon

4% – 9% suffisant

> 9% mauvais

Commentaires

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

La Commune n'a pas de dette si bien que les revenus courants n'ont pas à supporter de charges d'intérêts.

3.3.9.7.4 Dette brute par rapport aux revenus (génééré automatiquement par le système informatique et complété)

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants	200	1 110 959.05
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	9 321 613.20
Engagements financiers à court terme	+ 201	-
Instruments financiers dérivés	- 2016	-
Engagements financiers à long terme	+ 206	2 610 521.76
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 500 821.76
= Dette brute		10 542 272.25

Revenus fiscaux	40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 801 136.74
Revenus divers	+ 43	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+ 48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 4895	547 250.65
= Revenus courants		10 132 684.40

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

104.04%

(Dette brute / revenus courants)

Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Commentaires

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Notre part aux dettes des associations intercommunales impacte considérablement le calcul de cet indicateur.

3.3.9.7.5 Proportion des investissements

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles	50	4 849 876.88
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	-
Immobilisations incorporelles	+ 52	-
Prêts	+ 54	-
Participations et capital social	+ 55	-
Propres subventions d'investissements	+ 56	-
Investissements extraordinaires	+ 58	-
= Investissements bruts		4 849 876.88

Charges de personnel	30	1 371 350.44
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	2 380 459.49
Attribution au ducroire	- 3180	62 000.00
Charges financières	+ 34	70 026.56
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	-
Charges de transfert	+ 36	5 497 071.72
Réévaluations, emprunts PA	- 364	-
Réévaluations, participations PA	- 365	-
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	-
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	6 000.00
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	77 907.30
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	-
= Dépenses courantes		9 340 815.51

Dépenses courantes		9 340 815.51
Investissements bruts	+	4 849 876.88
Dépenses totales		14 190 692.39

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

34.18%

Valeurs indicatives:

< 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen

20% – 30% effort d'investissement élevé

> 40% effort d'investissement très élevé

Commentaires

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Avec un taux de 34.18%, la Commune réalise un effort d'investissement élevé.

3.3.9.7.6 Part du service de la dette

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

PART DU SERVICE DE LA DETTE		
Charges d'intérêts	340	10 363.71
Revenus des intérêts	- 440	52 925.10
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	916 662.85
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	72 526.55
= Service de la dette		801 574.91
Revenus fiscaux	40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 801 136.74
Revenus divers	+ 43	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+ 48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 4895	547 250.65
= Revenus courants		10 132 684.40
PART DU SERVICE DE LA DETTE		7.91%

(Service de la dette / Revenus courants)

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Commentaires

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbés par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire restreinte.

Avec un taux de 7.91%, la Commune a une charge acceptable. En l'absence de dette, la part du service de la dette ne considère que les amortissements.

3.3.9.7.7 Dette nette par habitant

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers	20	12 337 478.63
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	9 321 613.20
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	2 500 821.76
Patrimoine financier	- 10	13 655 194.74
= Dette nette		5 503 075.33

Population résidente permanente **2 526**

DETTE NETTE PAR HABITANT **2 178.57**

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Commentaires

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. L'évaluation de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

L'endettement net par habitant de CHF 2'178.57, tenant de notre part aux dettes des associations intercommunales représente un endettement moyen.

3.3.9.7.8 Taux d'autofinancement

(génééré automatiquement par le système informatique et complété)

TAUX D'AUTOFINANCEMENT		
Solde du compte de résultats		168 996.71
Amortissement du PA	+ 33	916 662.85
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	225 023.63
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	115 532.64
Attribution au ducroire	+ 318	62 000.00
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	72 526.55
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissem	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Réévaluation des autres placements financiers	- 4440	19 140.00
Revalorisation du patrimoine administratif	- 4490	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 489	547 250.65
= Autofinancement		618 233.35
Revenus fiscaux	40	6 509 820.66
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 801 136.74
Revenus divers	+ 43	19 151.19
Revenus financiers	+ 44	374 581.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	115 532.64
Revenus de transfert	+ 46	1 306 461.32
Revenus extraordinaires	+ 48	553 250.65
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au p.	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	-
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	- 4895	547 250.65
= Revenus courants		10 132 684.40
TAUX D'AUTOFINANCEMENT		6.10%
(Autofinancement / Revenus courants)		

Valeurs indicatives:

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Commentaires

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements.

Le taux d'autofinancement de 6.10 % obtenu est jugé mauvais selon les valeurs indicatives. Notre capacité d'investissement est limitée.

3.4 BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS

M. Pascal Cosandey

3.4.1 Bâtiments

3.4.1.1 Ecole de Siviriez

Nous avons refait la peinture de plusieurs salles de classe et des couloirs.

3.4.1.2 Ecole de Chavannes

Réparation mineure et entretien. Nous devons étudier la réfection de l'arrière du bâtiment car de nombreuses fissures sont visibles.

3.4.1.3 Restaurant Le Lion d'Or

À la suite du changement de tenancier et l'arrivée de M. Julien Poncet et Mme Sylvie Sousa, pas mal de travaux de rénovation ont été réalisés. Peinture complète du restaurant et de l'appartement de la famille, pose de parquet, changement du bar et des meubles du café.

Après l'ouverture du restaurant, il est très vite apparu un problème phonique. Les clients se plaignaient. Nous avons posé une toile tendue au plafond pour y remédier.

Un CEGB a été demandé pour ce bâtiment.

3.4.1.4 Salle de gym

Une réfection du toit sur l'AES et une partie de la galerie ont été les gros travaux de l'année 2022.

Réparation des portes et divers entretiens ont été également réalisés.

Nous avons des soucis avec les WC public qui sont régulièrement détériorés par quelques personnes mal intentionnées... Nous nous efforçons de trouver des solutions avant d'en arriver à une fermeture.

3.4.1.5 La Renardière

À la suite d'une fuite d'eau sur la conduite d'entrée principale du bâtiment, nous avons remis cette conduite d'eau à neuf en contournant la bâtisse. Pose d'une porte de service à la place de jeu pour permettre aux familles d'en profiter un maximum. Malheureusement, nous constatons des soucis avec les crottes de chien qui ne sont pas ramassées.

Pour les autres bâtiments communaux, il a surtout été effectué de l'entretien général.

3.4.2 Défense incendie

Le travail de l'année avec la Cidg a été d'organiser la fermeture de notre caserne et du CSPI Glâne-Est.

3.4.3 Constructions

Nous avons traité 42 autorisations de panneaux solaires, 47 permis de construire simplifiés et 27 permis de construire ordinaires. Cette tâche nécessite beaucoup de travaux et de contrôles pour notre Service technique.

3.4.4 Déchetterie

Nous avons eu le plaisir d'accueillir un grand nombre de communes fribourgeoises pour une visite de nos installations, organisée par les maisons Transvoirie et Kolly.

3.4.5 Cimetière

Nous avons désaffecté une trentaine de tombe. Les colombariums étant très occupés, nous avons demandé des offres pour un nouveau qui sera posé en 2023.

3.5 SPORTS, LOISIRS, CULTURE, JEUNESSE, MANIFESTATIONS VILLAGEOISES

Mme Tania Dumas

En bref:

Une saison riche en évènements de tous genres et qui a fait vivre la Commune de manière dynamique et qui a amené de riches échanges sociaux.

Cette année a été décisive pour la commission CSLJ et les membres du Conseil communal à revoir et à adopter un nouveau règlement concernant les soutiens et subventions communaux, en prenant en compte la réalité sociétale et financière de notre commune.

Les sociétés ont souhaité maintenir l'USL, malgré des remises en question qui ont animées les discussions lors de soirées bilan entre le comité de l'USL et la nouvelle commission CSLJ. En effet, l'une et l'autre ont leur utilité propre, leur rôle n'étant pas semblable. Cependant, un but semblable les anime qui est de maintenir et développer des activités pour la population de la Commune de Siviriez.

Plusieurs groupes de travail ont vu le jour, afin d'avancer sur certains sujets qui prennent du temps et demandent beaucoup d'implication. Le but étant de valoriser les compétences et les idées de chacune des parties.

C'est ainsi que nous avons pu organiser avec succès plusieurs activités tels que le repas des Aînés, Siviriez Bouge (1ère édition), le repas du personnel, le 1^{er} Août, la sortie des jeunes pour leur majorité, le Téléthon et l'accueil des nouveaux habitants et nationalisés.

La zone sportive étant à bout touchant, nous avons eu plusieurs rencontres internes et externes, afin d'établir une nouvelle convention pour l'utilisation de celle-ci et la répartition des tâches et charges qui lui incombent.

3.5.1 Culture

- ✚ Participation à la soirée de lancement de la saison culturelle Bicubic
- ✚ Participation concert organisé par les écoles
- ✚ Inauguration nouveaux locaux Ludothèque/Bibliothèque/Orientation professionnelle
- ✚ Rencontre bilan/organisation des utilisateurs des salles communales

3.5.2 Sports

- + Participation à différents évènements sportifs de la Commune
- + Rencontre bilan/organisation des utilisateurs des salles communales
- + Organisation de la journée « Siviriez Bouge » dans le cadre de la Suisse Bouge en collaboration avec la Commission Culture Sports Loisirs Jeunesse et membres Comité USL
- + Participation journée Tour de Romandie
- + Groupe de travail « Convention Foot/Commune » : but
 - Historique des conventions ou arrangements existants sur ancien site
 - Historique discussion foot/commune début du projet
 - Etablir une nouvelle convention

3.5.3 Loisirs

- + Organisation repas des Aînés avec le groupe de travail « Journée des Aînés »
- + Participation Fête des Musiques Siviriez
- + Rencontre bilan/organisation des utilisateurs des salles communales
- + Participation 10 ans AES
- + Groupe de travail « Bien vivre à Siviriez » (membres Conseil général : CCSLJ/Commission aménagement) : but
 - Répertoire besoins/attentes/souhaits d'un espace communautaire au centre de Siviriez
 - Mandater un(e) architecte urbanistique pour un(des) préprojets selon les critères répertoriés
- + Organisation Accueil des nouveaux habitants et nationalisés (membre de la CCSLJ et Conseillères communales lors de la journée du Téléthon
- + Organisation/coordination soirée Téléthon avec les pompiers

3.5.4 Jeunesse

- + Participation à divers évènements
- + Rencontres organisation et bilan 1er Août et diverses demandes
- + Groupe de travail « Majorité & cie »
 - Organisation journée « Majorité » (membres de la CCSLJ/Conseillères communales/membre du Conseil général)
 - Sondage pour les jeunes nés entre 2000-2006
 - ✓ Recueil d'informations journée « Majorité »
 - ✓ Besoins et attentes vis-à-vis de la Commune

3.5.5 Commission culture, sports, loisirs et jeunesse

- ✚ Nouveau règlement communal « Soutien et subventions communaux »
 - Rétrospective communale
 - Recueil d'informations dans différentes communes de même gabarit sur les habitudes/traditions communales en termes de soutien et/ou subventions financiers
 - Analyse documents divers trouvés dans d'autres commune du canton
- ✚ Rencontre Association Bike Trail et participation AG Rue présentation de l'Association et projets sur Commune de Siviriez
- ✚ Groupe de travail « Sentiers communaux »
 - But :
 - ✓ Valoriser les sentiers existants de la commune et les nouvelles possibilités à la suite du remaniement parcellaire
 - ✓ Pouvoir parcourir des sentiers sur tous les secteurs/hameaux de la commune
 - ✓ Imaginer des sentiers didactiques (enfants, culture, faune & flore, ...)
 - ✓ Travailler sur plans Geosud et tracer les possibilités sur plans ou sur géolocalisation

3.5.6 Délégation USL

- ✚ Rencontre sociétés organisatrices de lotos
- ✚ Organisation AG extraordinaire USL :
 - Présentation du nouveau règlement « Soutien et subventions communaux » (<https://www.siviriez.ch/autorites-administration/reglements-formulaires> → Règlement pour les subventions et soutiens aux sociétés locales)
 - Maintien USL et lotos
 - Organisation Siviriez Bouge / 1^{er} Août / lotos / événements sociétés

3.5.7 Délégation Intégration et prévention racisme

- ✚ Participation rencontre Musée Gruyérien (exposition Immersion dans la fabrique des Suisse.sse.s et échanges autour de pratiques établies dans les différentes communes du canton)
- ✚ Participation à 2 matinées à Fribourg : but
 - État des lieux PIC 2014-2017 / 2028-2021
 - Établir ensemble PIC 2022-2023 (<https://www.fr.ch/dsjs/imr/les-pic-programmes-dintegration-du-canton-de-fribourg>)

3.6 APPROVISIONNEMENT ET PROTECTION DES EAUX

M. Emmanuel Jaquier

3.6.1 Réseau d'eau potable et de défense incendie

L'ECAB alloue des subsides et des subventions dans les domaines de la prévention et de l'intervention. La Commune en a bénéficié pour ses investissements jusqu'à fin 2022. Le régime de subventionnement ayant changé avec l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation des sapeurs-pompiers, mises à part les bornes hydrantes, dorénavant plus aucun subside ne sera octroyé pour les conduites du réseau d'adduction d'eau.

Chacun des investissements votés en décembre 2019 est en phase terminale avec l'inscription au registre foncier RF des servitudes de droit de passage de conduites.

Les extensions de bras de conduites du réseau d'eau ainsi que l'assainissement des derniers ouvrages de pompages selon les règles de la technique actuelle ont permis d'améliorer les conditions hydrauliques pour la défense incendie et le raccordement de nouveaux abonnés sur l'ensemble des zones concernées (CV-RA-ACT-IG-AGR).

Les liaisons intercommunales permettent non seulement de se secourir mutuellement, mais servent aussi au transfert d'eau provenant des importantes ressources de la Commune de Siviriez. Sur l'ensemble de l'année, la demande en eau potable s'est située à quelques 1000 m³ par jour. Sans précédent, la sécheresse de l'été 2022 a mis en évidence les limites possibles des flux de l'ensemble du réseau d'adduction d'eau. Au plus bas des débits (diminution d'1/3 du débit moyen) les sources communales n'ont pas suffi pour satisfaire à la demande de fourniture d'eau extérieur. Contrairement à ce qui a pu être relaté dans la presse, le Conseil communal a émis des recommandations et non des restrictions d'utilisation d'eau pour les citoyen.ne.s de la Commune de Siviriez, les communes voisines devant s'approvisionner momentanément à l'AVGG.

La pression du réseau d'eau d'Ursy, via Le Saulgy, étant plus élevée que celle de Siviriez, est un avantage pour les installations du centre sportif, plus particulièrement pour les jets d'arrosages des terrains de foot.

La légalisation des zones de protections des sources est en attente de l'établissement de stratégies régionales ou cantonales. La présence de la route cantonale en zones S2 et S3 bloque actuellement l'approbation des zones S. Une procédure de résolution des conflits pour les routes est actuellement en cours de développement par la DAEC. A la demande du SEn, section des eaux souterraines, une prospection hydrologique est en cours à Chavannes-les-Forts entre les secteurs des sources du Laret et celles des Méttraux afin de déterminer s'il existe une possibilité de capter l'eau à un endroit qui ne serait pas en conflit avec la route cantonale. Concernant les restrictions d'épandage d'engrais de ferme sur les zones des puits, la Commune applique les directives de protection du SEn. Les contrats d'exploitations des parquets se situant dans le périmètre des zones S des sources stipulent les mesures de protection et les prescriptions d'utilisation des sols.

3.6.2 Epuration

Au gré des nouvelles constructions, quelques adaptations des collecteurs d'eaux usées et d'eau pluviale du réseau communal font l'objets de déplacements ponctuels ou de redimensionnements dans le respect des consignes du PGEE.

Depuis plusieurs années, l'association intercommunale pour l'épuration des eaux AIMPGPS assure le suivi des installations mises en place il y a plus de 25 ans et surtout s'assure de leur bon fonctionnement pour gérer dans les meilleures conditions de respect des critères fixés par le SEn pour les rejets dans la rivière de la Glâne.

3.6.3 Forêts

Dans le cadre du remaniement forestier, plusieurs secteurs ont subi des travaux collectifs de chemins mis en œuvre par des professionnels, en concertation avec la Corporation forestière Glâne-Farzin. En plus des coupes planifiées pour satisfaire à une forte demande en bois d'énergie, les vents tempétueux ont causé des dégâts en forêt. En manque de personnel, la Corporation forestière recherche deux employé.e.s notamment pour la remise en état des sites exploités

3.7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉNERGIE

M. Paul Maillard

3.7.1 Aménagement du territoire

Un chapitre important de l'aménagement local de Siviriez a démarré en 2022 avec l'acceptation d'un crédit par le Conseil général pour la révision partielle de notre plan d'aménagement local en vue de mieux soutenir l'intégration des nouveaux projets au tissu bâti existant et diminuer les indices de construction. Les travaux utiles à ce projet ont démarré avec une visite des différents lieux qui composent la Commune de Siviriez afin de visualiser, classifier et pondérer différents bâtiments existants de notre territoire. Ces ateliers se sont déroulés en collaboration avec la Commission d'aménagement, une délégation du Conseil communal complétée par les mandataires de ce projet, à savoir le bureau Pasquier/Glasson pour la partie intégration du tissu bâti et le bureau Archam pour la partie aménagement du territoire.

Notre urbaniste a poursuivi ses réflexions par l'analyse de parcelles bâties en zone de centre village et en zone résidentielle de faible densité afin de pondérer les surfaces bâties actuelles et le potentiel de développement à futur en lien avec les indices (IOS, IBUS) en vigueur à ce jour. Des informations complémentaires à ce sujet seront données dans le courant de l'année 2023.

L'aménagement régional a en outre suscité bons nombres de réflexions sur les impacts futurs propre à la Commune de Siviriez. Territoire d'urbanisation, économie et zone d'activité, tourisme, mobilité douce, autant de thèmes qui ont fait naître questionnements et interrogations sur le devenir de notre Commune face à cette planification régionale. Le Conseil communal en collaboration avec la Commission de l'aménagement et la Commission de l'énergie s'est fortement impliqué dans ce dossier afin de préserver au mieux les intérêts de la Commune de Siviriez.

N'oublions pas de rappeler et mettre en valeur le futur plan d'aménagement de détail et son règlement propre au futur quartier des Chaussées qui se veut certes contraignant pour les futurs acquéreurs mais qui rappelle l'importance d'une qualité du bâti qui doit répondre au bien-être des futurs habitants de ce coin de village. Espace vert, mobilité, zones 30 et 20, intégration du bâti, opportunités de surfaces commerciales à proximité, autant de thèmes qui ont fait l'objet de discussions entre les partenaires concernés. L'objectif étant que toutes les parties adhèrent à ce projet avec pour objectif de mieux vivre dans un quartier moyennement densifié.

En parallèle de ce plan d'aménagement de détail, les investigations en lien avec les captages des Chaussés ont également évolué avec la rencontre des bénéficiaires des droits d'eaux. Ces rencontres ont permis d'une part de présenter de vive voix les suivis effectués par la Commune et de clarifier les intentions communales vis-à-vis des bénéficiaires en présentant les options prévues par le Conseil communal.

En matière d'aménagement du territoire, le Conseil communal s'est encore fortement investi dans sa prise de position rendue en mars 2022 à la suite de la consultation publique du plan directeur cantonal publié en décembre 2021. Effectivement, il est apparu essentiel à l'Exécutif de Siviriez de réagir à cette consultation de manière déterminée et ainsi répondre aux divers thèmes mis en consultation, à savoir les paysages d'intérêt cantonal et le futur contournement de Romont. Le Conseil communal a saisi l'occasion de cette consultation pour se déterminer sur divers points en lien avec le thème de l'éolien. Ces trois sujets ont fait l'objet de demandes de modifications auprès du Canton. À ce jour, et après de multiples demandes, nous n'avons toujours pas reçu de réponse de la part de la Direction concernée.

3.7.2 Parchets communaux

L'année 2022 marqua un nouveau départ pour les parchets communaux. Effectivement, à la suite du remaniement parcellaire, l'ensemble des terres arables de la Commune de Siviriez a été redistribué aux agriculteurs actifs sur le territoire communal. Cette étape marqua aussi une nouvelle approche dans la gestion des champs communaux au quotidien avec la mise en application du nouveau règlement propre aux parchets communaux en vigueur depuis mars 2021. Ce nouvel outil donne à l'administration communale des clés qui permettent une gestion des baux à ferme facilitée notamment lors de changement de génération ou fin d'activité liée à l'âge de la retraite.

3.7.3 Sites pollués

Les sites pollués ont également fait l'objet de travaux complémentaires.

Le secteur En Bringui situé sur le territoire de Chavannes-les-Forts doit être suivi pour ce qui concerne le risque de pollution du ruisseau attenant. Des flux de lixiviats (lixiviats : liquide qui circule entre les déchets stockés dans les décharges et qui peut être chargé de différents polluants) sont possibles en période de basses eaux et peuvent ainsi impacter le ruisseau de Chavannes. Les suivis et mesures nécessaires sont effectués annuellement par notre mandataire, le bureau Géotest.

Nous avons encore investigué sur le Site en la Croix à Siviriez notamment en inspectant la canalisation d'eau claire afin d'en déterminer l'étanchéité. Le bureau Géotest, aussi mandaté pour le suivi de ce site, a mis en place l'investigation technique qui se fera en 2023.

À préciser également que tous ces travaux ont fait ou feront l'objet d'une demande de subventions auprès du Canton.

3.7.4 Energie

L'année 2022 a encore marqué un tournant pour la Commune de Siviriez où le choix d'abandonner le label Cité de l'énergie a été pris. Autant des raisons budgétaires que pratiques ont dicté cette décision. Néanmoins, les motivations essentielles derrière cette action sont principalement la mise en place d'un plan directeur des énergies avec pour fil conducteur une série d'actions à réaliser suivi d'objectifs ciblés. Les premiers travaux réalisés ont déjà permis le constat de plusieurs raccords (boiler fonctionnant 24h24, gestion des températures dans le système de chauffage à distance, réglage des températures dans les bâtiments communaux...) trop gourmands en énergie. Ces différents points noirs ont ou sont en passe d'être réglés.

L'ambition finale de ce choix est une meilleure prise en charge des suivis énergétiques par notre Service technique et d'initier directement les corrections qui s'imposent suivant les constats effectués.

Nous avons encore finalisé les nouveaux contrats de vente d'énergie de chauffage avec les abonnés de notre installation de chauffage à distance. Les travaux en lien avec une reprise de nos installations par un fournisseur d'énergie confirmé sont toujours en cours de réalisation. Nous espérons conclure ce dossier dans l'année 2023.

3.7.5 Projets en phase de réalisation

Je terminerai ce rapport en présentant les travaux en cours de réalisation que la Commune a entrepris en 2022.

Premièrement, c'est l'équipement de détail réalisé en Jogne dans le but de mettre à disposition des entreprises ayant leurs sièges sur la Commune de Siviriez des terrains équipés en zone d'activité. Ainsi, l'entreprise de Construction Martins Ferreira et la société SCDI peuvent pérenniser leurs activités en développant les infrastructures utiles à leurs domaines de compétence sur cette nouvelle zone d'activité d'importance régionale. Leurs projets évoluent bon train et les premiers bâtiments se matérialisent déjà sur site.

La nouvelle zone sportive a franchi une nouvelle étape avec la fin des aménagements des surfaces de jeux. Bien que le terrain naturel doive encore bénéficier de temps complémentaire afin que la pelouse grandisse et gagne en fermeté, le terrain synthétique a été mis à disposition du FC Siviriez dès le mois de janvier 2023. À ce jour, c'est plus de 1700 sportifs (jeunes et moins jeunes, écoliers) qui ont pu bénéficier de cette nouvelle infrastructure sportive.

3.8 ECOLE ET PETITE ENFANCE

M. Antonio Molettieri

3.8.1 Formation

Du point de vue scolaire, les années commencent à l'automne pour se terminer à l'été de l'année successive et c'est pourquoi cette partie du rapport annuel porte certaines fois sur l'année scolaire 2021-2022 et d'autres fois sur l'année scolaire 2022-2023.

3.8.2 Ecole primaire

Depuis l'été 2022, la direction du cercle scolaire est assurée par Mme Charlotte Rey et son adjointe de direction Mme Joséphine Sudan.

Le cercle scolaire de Siviriez est réparti sur 4 sites en 13 classes :

- Siviriez (1H à 4 H) dont l'équipe enseignante est composée ainsi :
 - Pour les 3 classes de 1-2H : Mmes Justine Clerc, Dominique Gavillet, Emilie Jaquier et Bérangère Pittet
 - Pour les 3 classes de 3-4H : Mmes Patricia Andrey, Gaëlle Gremaud, Laura Gobet, Joy Menétrey et Joséphine Sudan
 - Pour le FLS (Français langue seconde) : Mme Fabienne Maillard
 - Pour l'enseignement spécialisé : Mmes Mélanie Dougoud et Jessica Genilloud
 - Pour les appuis : Mmes Delphine Crottaz et Joy Menétrey
- Villaraboud (5H à 6H), l'équipe enseignante est composée ainsi :
 - Pour les 2 classes de 5H : Mmes Christine Chammartin, Delphine Crottaz, Roxane Deschenaux et Nicole Perroud
 - Pour les 2 classes de 6H : Mmes Margaux Grandjean, Cynthia Häni et Charlotte Rey
 - Pour le FLS : Mme Fabienne Maillard
 - Pour l'enseignement spécialisé : Mmes Mélanie Dougoud et Jessica Genilloud
 - Pour les appuis : Mmes Delphine Crottaz et Joy Menétrey
- Prez-vers-Siviriez (7H à 8H), l'équipe enseignante est composée ainsi :
 - Pour les 3 classes de 7-8H : MM. Christophe Aebi, Josua Davet, Gilles Ruffieux et Mme Justine Ruffieux
 - Pour l'appui d'anglais : M. Christophe Aebi
 - Pour l'enseignement spécialisé : Mmes Mélanie Dougoud et Jessica Genilloud
 - Pour les appuis : Mmes Delphine Crottaz et Joy Menétrey
- Chavannes les forts (Activités créatrices) :
 - Sur ce lieu, les activités sont dédiées aux classes de la 5H à la 8H et l'enseignante nommée est Mme Marie-Luc Ayer.

Lors de la rentrée scolaire 2021-2022, il y avait 260 élèves répartis dans les 13 classes.

3.8.2.1 Camps

Pour l'année scolaire 2021-2022, les camps suivants ont eu lieu :

- Camp de ski pour 7-8H à Torgon (du 14.02.22 au 18.02.22)
- Camp vert pour les 3-4H au Lac Noir (du 13.06.22 au 15.06.22)
- Camp vert pour les 5-6H à Champéry (du 27.06.22 au 01.07.22)

3.8.2.2 Activités

L'école a organisé et/ou participé à plusieurs activités, comme :

- Le loto des écoles, le 10.04.22
- La journée forestière à la Montagne de Lussy pour les 5-6H (01.09.22)
- La course d'école et camping à Eichholz, Berne pour les 7-8H (06 et 07.09.22)
- La marche d'automne (14.10.22), dans la Commune pour les 1H à 4h, à la forêt de Mézières pour les 5-6H et au marais de Naudry pour les 7-8H
- La Saint Nicolas, le 07.12.22

Par ailleurs, les élèves du cercle bénéficient de leçons d'éducation physique soit en salle de gym à Siviriez, soit en extérieur dans la Commune.

D'autres leçons d'éducation physique sont proposées comme la natation et la patinoire à Romont.

Finalement, les plus petits bénéficient d'un canapé forestier dans la forêt de Siviriez, où ils suivent des leçons d'école à la forêt.

3.8.3 Accueil extrascolaire (AES)

La Commune propose une structure d'accueil extrascolaire, permettant d'assurer la garde des enfants qui lui sont confiés. Cette structure s'adresse aux enfants scolarisés de la 1H à la 8H. Suivant le même calendrier que celui des écoles, la structure propose de prendre en charge les enfants de 6h30 à 18h30, ceci du lundi au vendredi.

Une offre de repas est aussi proposée. Depuis l'été 2022, celle-ci est réalisée par les restaurateurs de l'Auberge du Lion d'Or, la famille Poncet.

Sous la responsabilité de Mme Danielle Mauron, l'équipe de l'AES œuvre à fournir aux enfants avant tout un lieu de vie où ils ont plaisir à se rendre.

La prise en charge de l'accueil des enfants est aussi assurée par Mme Céline Gobet et Isabelle Maillard, qui épaulent la responsable. De plus, elles peuvent compter sur l'appui d'auxiliaires en les personnes de Mmes Marie-Claude Baudois, Florence Delabays, Nicole Genoud, Fabienne Zbinden, ainsi que depuis l'automne 2022 de Mme Géraldine Girard.

Le 24 juin 2022, l'AES a fêté ses 10 ans en compagnie d'une quarantaine d'enfants durant un après-midi. Ils ont été rejoints par leurs parents, ainsi que les autorités communales pour le final.

3.8.4 Ecole maternelle

Le Petit Atelier est l'école maternelle mise en place par la Commune pour accueillir les enfants dès leurs 3 ans, en vue de se socialiser et de leur permettre une transition entre vie de famille et la future vie d'école.

Depuis l'automne 2021, l'offre était de 3 fois 2h30 d'accueil. Puis, dès le mois de février 2022, une quatrième période de 2h30 venait compléter l'offre. Cette année scolaire était sous la responsabilité de Mme Carolane Barbey, que nous remercions pour le travail de qualité qu'elle a réalisé et l'enthousiasme avec lequel elle a œuvré dans cette mission.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le même modèle horaire qu'à l'automne 2021 a été proposé, soit 3 périodes de 2h30. Depuis cette année scolaire, le flambeau de la responsabilité de l'école maternelle a été transmis avec succès à Mme Margot Equey et nous la remercions pour avoir relevé avec brio le défi.

3.8.5 Transports scolaires

La Commune a mandaté la société Taxis Romontois pour le transport des enfants du cercle scolaire. Cette société met en place 3 bus scolaires avec leurs chauffeurs.

Les horaires des transports scolaires sont réalisés par M. Alexandre Bourqui, en collaboration avec la direction de l'école et ses enseignants.

Depuis l'automne 2022, l'un des bus de 35 places a été remplacé par un bus de 45 places afin de répondre au changement de nombre d'enfants sur certaines périodes plus critiques. Ces besoins évoluent d'année en année en fonction du nombre d'enfants et de leur lieu de domicile. Nous les réévaluons à chaque année scolaire.

Il existe dans la Commune quelques lignes Pédibus, dont celle de l'AES à l'école de Siviriez. Nous remercions les parents pour leur investissement dans cette action durable et nous invitons tous les parents désireux à propager ce modèle de le réaliser. Le Conseil des parents et la Commune se tiennent à disposition pour aider à la mise en œuvre de nouvelles lignes.

3.8.6 Conseil des parents

Le Conseil des parents a été mis en place avec l'objectif de favoriser la collaboration et les échanges entre les parents, les enseignants, la direction d'école, l'AES et la Commune.

Le Conseil des parents en 2022 était constitué de :

- M. Alexandre Bourqui, parent et responsable des transports
- Mme Séverine Keller, parent
- Mme Hélène Lelièvre, parent
- Mme Mélanie Menétrey, parent (jusqu'à l'été)
- M. Denis Orange, parent (dès l'automne)
- Mme Christine Pochon, parent
- Mme Charlotte Rey, directrice d'école
- Mme Christine Chammartin, enseignante
- Mme Danielle Mauron, AES
- M. Antonio Molettieri, Conseiller communal, dicastère des écoles

En plus d'être le lien entre toutes ces personnes et les entités qu'elles représentent, le Conseil des parents remplit plusieurs tâches importantes en lien avec la vie de l'établissement.

Cette année, à l'instar des années précédentes, son aide a été très précieuse pour la récolte de fonds en vue de favoriser les activités scolaires telles que camps et autres.

Les membres de ce Conseil ont été présents aussi bien lors de lotos, que de manifestations telles que la Saint-Nicolas. Leur aide a été aussi très précieuse pour l'organisation des camps.

Nous les remercions pour toute l'énergie qu'ils mettent, en concertation avec les écoles, en vue de favoriser toutes ces tâches.

3.9 MOBILITE, ROUTES ET ORDRE PUBLIC

M. Denis Orange

3.9.1 Routes

Au niveau de l'entretien des routes, 2'500m de pontage de fissures et environ 2'500m de remplissage de bordures de trottoir ont été exécutés.

Le marquage des places de parc de l'Auberge du Lion d'Or ainsi que celles de l'administration a été réfectionné courant 2022.

Les abribus des Genièvres et de La Pierra ont reçu un nouveau revêtement au niveau de la couverture afin d'éviter des infiltrations d'eau. L'abribus En Jogne a été refait complètement à neuf par des apprentis de différents corps de métiers (bûcheron, scieur, charpentier, ferblantier, ...) et sera mis en place début 2023.

3.9.2 Projets routiers

Un projet est en cours pour requalifier la traversée du village de Siviriez, plus particulièrement le secteur de la boucherie Jaquier et de l'Auberge du Lion d'Or. Il a pour ambition de diminuer la vitesse dans ce secteur et de réaménager cette zone. S'inscrivant dans un concept de Valorisation de Traversée de Localité (VALTRALOC), il pourra être subventionné et guidé par le Canton.

En parallèle, un projet de mise en zone 30 et zone 20 de la route de l'Eglise est en cours. Il permettra d'abaisser les vitesses de ce secteur, d'améliorer son attractivité dans le secteur de l'Eglise et de revoir le concept des places de parc.

Le dernier projet d'envergure en cours concerne le village de Prez-vers-Siviriez. Une étude globale de mobilité sur l'ensemble du centre village a été exécutée donnant des principes et des variantes de modération de trafic. Une séance d'information sera prochainement agendée afin de discuter des variantes proposées. Dans un deuxième temps, des secteurs seront priorités avant mise en exécution.

3.9.3 Ordre public

Ce rapport se base sur la présentation de la police de proximité.

Il y a eu 6 accidents sur les routes en 2022 et 13 contrôles de vitesse avec près de 200 dénonciations.

De plus, 2 vols par effraction, 4 dommages à la propriété et 1 lésion corporelle/ voie de fait ont été dénoncés.

La comparaison entre l'année 2021 et 2022 ne montre pas une augmentation des infractions sur le territoire communal.